

BURUNDI

Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme

Edition 2025

Menace du pluralisme politique et de la Démocratie dans un contexte de violations continues des droits humains



En haut à droite : vue partielle des votants lors des élections sénatoriales de Juillet 2025 dans un processus qui a consacré l'hégémonie politique du parti au pouvoir CNDD-FDD

Au centre : Graphique illustrant 222 cas de violations des droits humains relevés au cours de l'année 2025 dont 136 cas d'atteintes au droit à la vie, 29 cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique, 27 cas d'arrestations arbitraires et 30 cas d'enlèvement et disparitions forcées.

En bas à droite : Image illustrant un cas emblématique des miliciens Imbonerakure qui lynchent publiquement en pleine journée du 30 juin 2025 six personnes soupçonnées de sourcellerie dans l'ancienne province de Bujumbura en commune Nyabiraba.

TABLE DES MATIERES

0.	SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I.	CONTEXTE POLITIQUE, REGIONAL ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	4
	A. CONTEXTE POLITIQUE	4
	B. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	5
	C. CONTEXTE REGIONAL	5
	D. EVOLUTION DES DROITS DE L’HOMME AU COURS DE L’ANNEE 2025	6
II.	ATTEINTES AU DROIT À LA VIE.	8
	II.1. PHENOMENE RECURRENT D’ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES.....	11
	1. Simulation de pendaison ou meurtres maquillés en suicides	11
	2. Des corps décapités	12
	3. Plusieurs corps retrouvés au même lieu :	13
	II.2. PHENOMENE RECURRENT D’ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES.....	16
	1. Meurtres commis par des membres de la milice Imbonerakure	16
	2. Exécutions extrajudiciaires	18
	3. Des personnes décédées en détention assimilables à exécutions extrajudiciaires	20
III.	ATTEINTES AU DROIT A L’INTEGRITE PHYSIQUE	22
IV.	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES	26
V.	ENLEVEMENT OU DE DISPARITION FORCEE.....	31
VI.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37

0. SIGLES ET ABREVIATIONS

AFC	: Alliance Fleuve Congo
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CAT	: Comité contre la Torture
CDP	: Conseil des Patriotes
CNC	: Conseil National de la Communication
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
EAC	: East African Community
FAB	: Forces Armées Burundaises
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces démocratiques de libération du Rwanda
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FFB	: Fédération de Football du Burundi
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
OIT	: Organisation Internationale du Travail
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République démocratique du Congo
SNR	: Service national de renseignement
SYMEGEB	: Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. CONTEXTE POLITIQUE, REGIONAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

A. CONTEXTE POLITIQUE

En 2025, le paysage politique burundais a pris un nouveau virage vers l'hégémonie politique du CNDD-FDD et le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis la crise non résolue de 2015. En effet, les élections législatives, communales et sénatoriales de juin, juillet et août 2025 se sont soldées par une victoire écrasante du parti CNDD-FDD qui a conquis la totalité des sièges à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans les conseils communaux, ainsi qu'une large majorité aux niveaux collinaires et de quartiers.

Cette large victoire a été précédée par une dynamique répressive qui s'est intensifiée à l'approche et pendant la tenue des élections législatives et communales du 5 juin 2025, dans un contexte marqué par des violences politiques, de pressions exercées sur les électeurs et de graves violations des droits civils et politiques.

L'on se rappelle que dès les premiers mois de l'année 2025, le pouvoir CNDD-FDD avait poursuivi l'étouffement de l'opposition politique, ciblant particulièrement le parti CNL, ainsi que d'autres acteurs perçus comme dissidents, notamment les journalistes, les défenseurs des droits humains et les membres de partis politiques d'opposition.

Des actes répétés de harcèlement, d'arrestations arbitraires, d'atteintes à l'intégrité physique et d'intimidations ont été documentés sur l'ensemble du territoire national, impliquant des agents de l'État, des membres des forces de sécurité, du Service national de renseignement (SNR), ainsi que des militants du parti au pouvoir et ses miliciens Imbonerakure.

En conséquence, les résultats du scrutin du 5 juin 2025 devaient consacrer sans surprise la concentration sans précédent du pouvoir dans l'histoire politique récente du Burundi, une situation qui a été largement contestée par l'opposition et a suscité de vives inquiétudes quant à l'absence effective du pluralisme politique et à l'érosion progressive des acquis démocratiques consacrés par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ainsi que par la Constitution de la République du Burundi.

Un autre fait important qui a marqué l'année 2025 est la mise en œuvre d'une réforme majeure de l'organisation administrative territoriale, ayant entraîné une réduction significativement du nombre de provinces et de communes. C'est la raison pour laquelle le découpage administratif aura un impact sur l'analyse de la répartition territoriale des violations des droits humains documentées dans le présent rapport annuel.

En conséquence, les rapports des trois premiers trimestres de SOS-TORTURE Burundi ont été élaborés sur la base de l'ancienne organisation provinciale, tandis que le rapport du quatrième trimestre a été produit conformément au nouveau découpage administratif. Cette divergence de référentiel territorial introduit une rupture méthodologique qui doit être dûment prise en compte dans l'interprétation comparative des données annuelles, en particulier en ce qui concerne l'analyse spatiale et l'évolution des tendances par province.

Enfin, il importe de souligner que les violations continues des droits de l'homme au Burundi continuent de préoccuper la communauté internationale comme en témoigne la décision prise en octobre 2025 par le Conseil des droits de l'homme de proroger d'un an le mandat du Rapporteur spécial des

Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo, malgré les efforts diplomatiques de Gitega pour y mettre fin.

Quant au Comité contre la Torture (CAT) des Nations Unies, il a adopté une décision en novembre 2025 en faveur de quatre Avocats burundais suspendus ou radiés en 2017 pour avoir coopéré avec lui en 2016. Il a conclu que le Burundi a violé ses obligations internationales en exerçant des représailles, occasionnant de graves conséquences sur leur vie professionnelle et personnelle tout en dénonçant le refus persistant de l'État de coopérer avec la procédure de communications individuelles.

B. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Tout au long de l'année 2025, le Burundi a évolué dans un contexte socio-économique particulièrement difficile, marqué par une inflation moyenne de 39 % au début de 2025 et des réserves de change ne couvrant que 0,7 mois d'importations., la dépréciation continue du franc burundais et des pénuries persistantes de produits de première nécessité, en particulier le carburant.

La crise des devises, combinée à un système de taux de change caractérisé par un écart croissant entre le taux officiel et le marché parallèle, (60 % en 2021, 150 % en avril 2025), a accentué la hausse généralisée des prix, réduit les réserves de change à un niveau critique et affaibli la compétitivité de l'économie nationale.

Ces déséquilibres macroéconomiques ont fortement érodé le pouvoir d'achat des ménages et perturbé le fonctionnement de secteurs clés tels que le transport, le petit commerce et les services, aggravant ainsi la précarité des conditions de vie de la population. La pénurie chronique de carburant a constitué l'un des facteurs les plus déterminants de la détérioration de la situation socio-économique au Burundi. Elle a entraîné une paralysie partielle des transports en commun, une flambée des coûts de déplacement et le recours massif au marché noir, où les prix ont atteint des niveaux particulièrement élevés .

Face à cette situation, la réponse sécuritaire des autorités, qualifiée de « lutte musclée » contre la contrebande de carburant, a eu de lourdes conséquences sur les droits humains, des informations crédibles font état du recours excessif à la force contre des trafiquants présumés notamment dans les zones frontalières, causant des morts et des blessés. Cette approche répressive, loin de résoudre la crise, a renforcé la vulnérabilité économique et sociale des populations, tout en exacerbant les risques d'atteintes graves au droit à la vie et à la sécurité des personnes.

C. CONTEXTE REGIONAL

Tout au long de l'année 2025, le contexte régional dans la région des Grands Lacs a été fortement marqué par la persistance et l'intensification du conflit armé à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), opposant les forces gouvernementales congolaises, appuyées notamment par leurs alliés dont les Forces de Défense Nationale du Burundi (FDNB) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), aux groupes armés non étatiques, en particulier le M23.

Cette situation sécuritaire volatile a contribué à une instabilité régionale persistante, avec des répercussions directes et indirectes sur les dynamiques politiques, sécuritaires et humanitaires dans les pays voisins, dont le Burundi.

Dès le début de l'année, la progression du mouvement M23 vers les zones du Sud-Kivu proches du Burundi a alimenté de vives tensions diplomatiques et sécuritaires, accompagnées de discours alarmistes de la part des autorités burundaises évoquant le risque d'un conflit armé régional impliquant le Rwanda

et d'autres pays voisins. Ce climat de crispation sécuritaire a favorisé la circulation de messages de haine, y compris à caractère ethnique, sur les réseaux sociaux, ainsi que des allégations persistantes de militarisation des populations civiles dans certaines zones frontalières.

Par ailleurs la dégradation continue de la situation sécuritaire a également entraîné d'importants mouvements de populations, marqués par l'arrivée massive de réfugiés congolais sur le territoire burundais, exerçant une pression accrue sur les capacités d'accueil et les services sociaux de base et les ressources publiques. L'année s'est achevée avec la prise de la ville d'Uvira par le Mouvement M23, un événement majeur qui a conduit les autorités burundaises à fermer la frontière avec la République Démocratique du Congo, après celle déjà maintenue avec le Rwanda. Cette double fermeture frontalière a accentué l'isolement économique du Burundi et aggravé les conséquences humanitaires liées à l'afflux continu de réfugiés congolais, en exerçant une pression supplémentaire sur les capacités nationales d'accueil, les mécanismes de protection et les ressources économiques déjà fragilisées

Au cœur de cette situation régionale tendue, il convient de souligner une tentative de désescalade diplomatique intervenue avec la signature, le 27 juin 2025, d'un accord entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, sous l'égide des États-Unis, cet accord visait à mettre fin aux hostilités dans l'Est de la RDC et à réaffirmer le respect de l'intégrité territoriale congolaise conformément aux principes du droit international et aux engagements régionaux en matière de paix et de sécurité.

Il importe de souligner que l'accord est intervenu dans un contexte de vives accusations réciproques : Kinshasa accuse Kigali de soutenir le M23, tandis que Kigali reproche à Kinshasa d'appuyer les FDLR, impliquées dans le génocide de 1994. Le Burundi, de son côté, déploie des troupes pour soutenir les forces congolaises contre le M23. Bien que porteur d'espoir et marquant une étape importante vers la paix, l'accord reste confronté à de nombreux défis pour sa mise en œuvre effective.

D. EVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNEE 2025

Sur le plan des droits humains, l'année 2025, comme les années précédentes, a été marquée par une situation globalement préoccupante des droits humains au Burundi, caractérisée par la persistance de violations graves et récurrentes des droits fondamentaux. Tout au long de l'année, SOS-Torture Burundi a documenté un total de 222 violations des droits humains, révélant un climat de violence structurelle et d'impunité. Ces données témoignent de l'ampleur des atteintes aux droits civils, politiques, économiques et sociaux, et soulignent la nécessité urgente de mesures concrètes pour protéger les droits fondamentaux de la population.

Les atteintes au droit à la vie constituent de loin la catégorie la plus alarmante et préoccupante, avec 136 cas recensés, représentant 61,3 % de l'ensemble des violations annuelles, et confirmant le caractère systémique et persistant des violences meurtrières dans le pays. Cette tendance s'est maintenue tout au long de l'année, avec une intensification notable au cours du quatrième trimestre, soulignant la gravité et la continuité des menaces contre le droit à la vie.

Les enlèvements et disparitions forcées constituent la deuxième catégorie de violations la plus documentée, avec 30 cas recensés, soit 13,5 % de l'ensemble des violations, traduisant un recours continu à des pratiques de répression clandestine visant à instaurer un climat de peur et de contrôle au sein de la population, et renforcer le sentiment d'impunité qui prévaut dans le pays.

Les atteintes au droit à l'intégrité physique totalisent 29 cas, correspondant à 13,1 % des violations

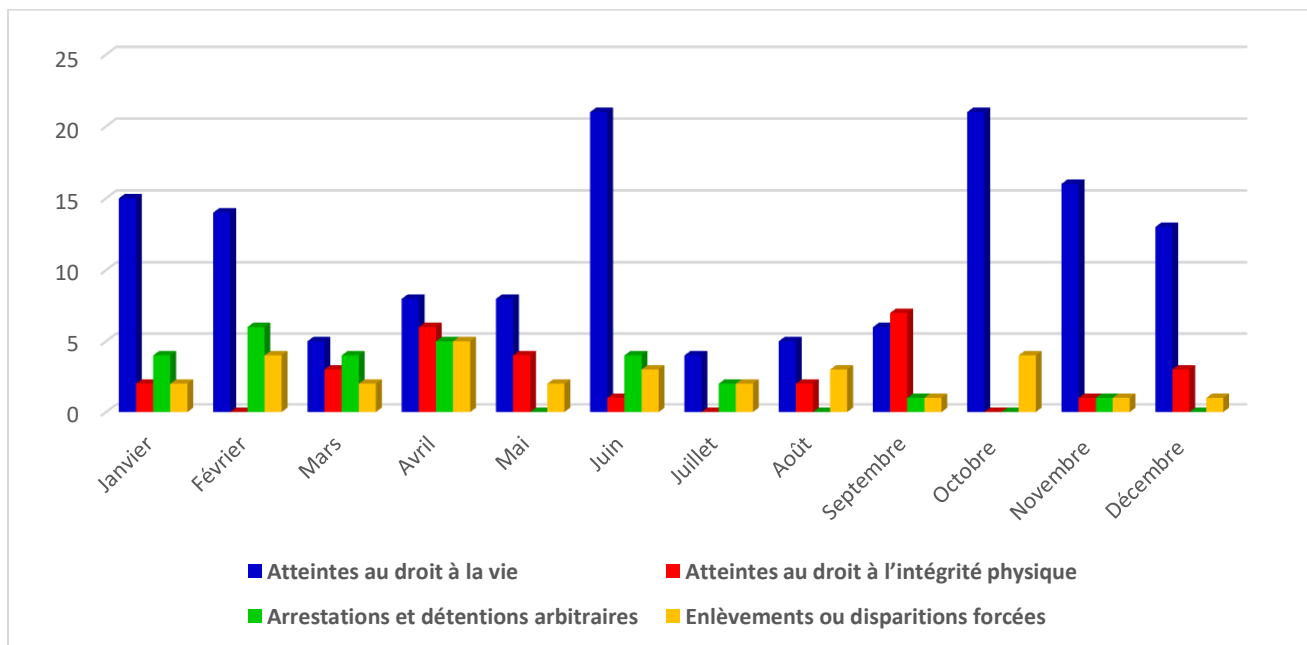
annuelles, illustrant la persistance des actes de torture, de mauvais traitements et de violences physiques, souvent commis dans des contextes de détention ou d'arrestation.

Les arrestations et détentions arbitraires constituent 27 cas, soit 12,2 % des violations documentées en 2025, confirmant l'instrumentalisation de l'appareil sécuritaire et judiciaire à des fins de répression, notamment contre des personnes perçues comme critiques ou opposantes, et contribuant à un climat général d'intimidation et de restriction des libertés fondamentales.

Tableau 1 : Cas de violations relevés au cours de l'année 2025

Type de violation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Atteintes au droit à la vie	15	14	5	8	8	21	4	5	6	21	16	13	136
Atteintes au droit à l'intégrité physique	2	0	3	6	4	1	0	2	7	0	1	3	29
Arrestations et détentions arbitraires	4	6	4	5	0	4	2	0	1	0	1	0	27
Enlèvements ou disparitions forcées	2	4	2	5	2	3	2	3	1	4	1	1	30

Graphique 1 : Violation des droits humains par catégorie au cours de l'année 2025



II. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE.

Comme signalé plus haut, les rapports des trois premiers trimestres de SOS-TORTURE Burundi ont été élaborés sur la base de l'ancienne organisation provinciale (voir carte N°1), tandis que le rapport du quatrième trimestre se réfère à la nouvelle configuration administrative (voir carte N°2). C'est la raison pour laquelle les tableaux récapitulatifs des effectifs des victimes des violations et les graphiques tiennent compte de ces deux configurations administratives, anciennes et nouvelle.

Désormais, les rapports seront élaborés sur base de la nouvelle configuration administratives de 4 provinces

Carte N°1 Burundi : Ancienne configuration administrative



Carte N°2 : Burundi : Nouvelle configuration administrative

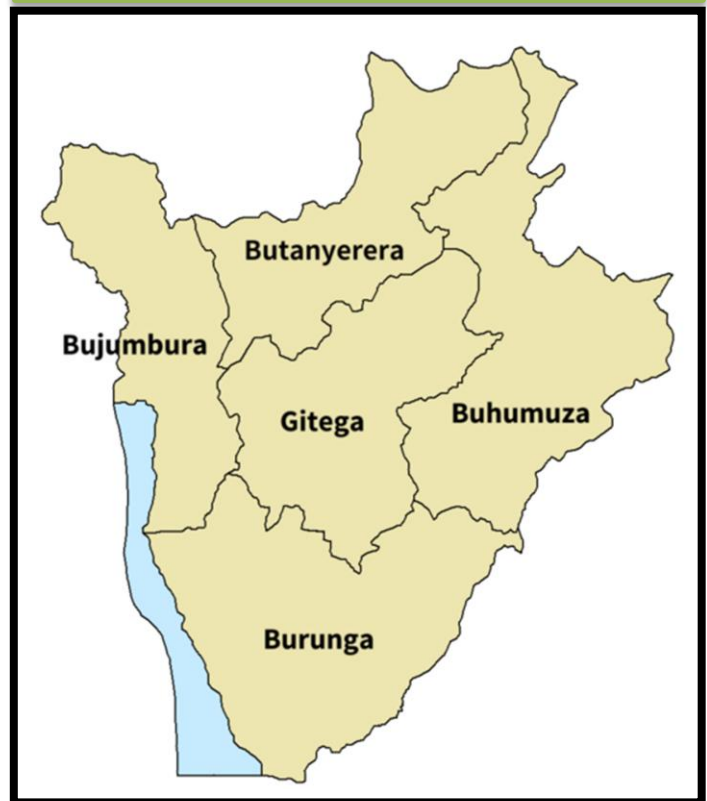


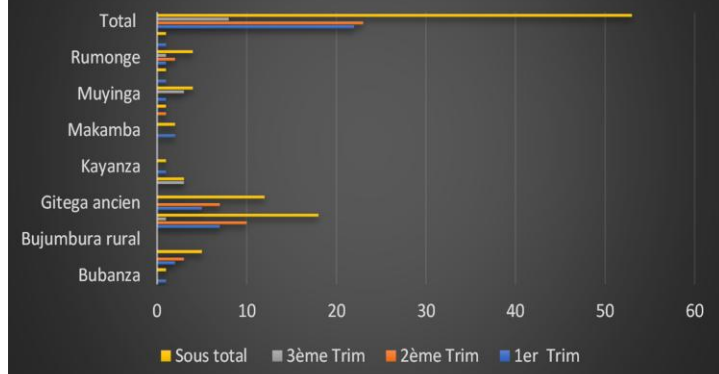
Tableau N°2 Répartition géographique des victimes d'atteinte au droit à la vie suivant l'ancienne configuration administrative : Janvier à septembre 2025

Provinces	Victimes dont les auteurs ne sont pas connus				Victimes dont les auteurs sont connus				Total Général
	1er Trim	2ème Trim	3ème Trim	Sous total	1er trim	2ème Trim	3ème Trim	Sous total	
Bubanza	1	0	0	1	1	2	0	3	4
Bujumbura Mairie	2	3	0	5	1	2	1	4	5
Bujumbura rural	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Cibitoke	7	10	1	18	4	0	1	5	9
Gitega ancien	5	7	0	12	2	2	1	5	7
Karusi	0	0	3	3	0	0	0	0	0
Kayanza	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Kirundo	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Makamba	2	0	0	2	0	0	2	2	2
Muramvya	0	1	0	1	0	1	0	1	1
Muyinga	1	0	3	4	2	0	0	2	4
Ngozi	1	0	0	1	1	0	1	2	3
Rumonge	1	2	1	4	0	6	0	6	6
Ruyigi	1	0	0	1	1	0	0	1	2
Total	22	23	8	53	12	14	7	33	45

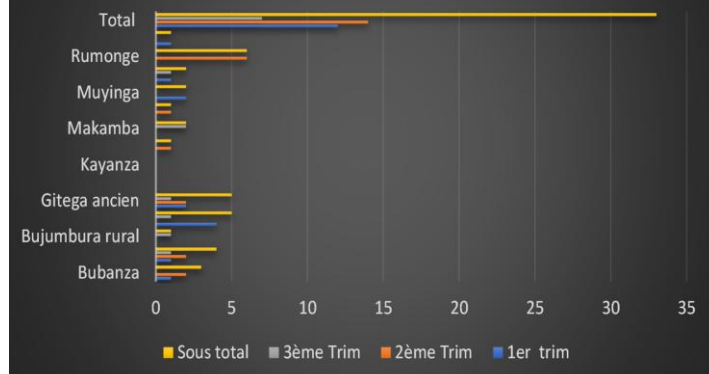
Tableau N°3 Répartition géographique des victimes d'atteinte au droit à la vie suivant la nouvelle configuration administrative : Octobre à Décembre 2025

Nouvelles provinces	Victimes dont les auteurs ne sont pas connus	Victimes dont les auteurs ne sont connus	Total par province
Buhumuza	1	1	2
Bujumbura	19	4	23
Burunga	5	0	5
Butanyerera	1	0	1
Gitega nouveau	16	0	16
Total général	42	5	47

Graphique 1 Victimes dont les auteurs ne sont pas connus de Janvier à octobre 2025



Graphique 2 Victimes dont les auteurs sont connus de janvier à octobre 2025



Globalement, les victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés constituent la catégorie la plus importante des cas recensés au cours de l'année, ce qui soulève de sérieuses préoccupations quant à l'effectivité des enquêtes et à la lutte contre l'impunité.

Des cas emblématiques peuvent être subdivisés en 3 catégories principales : **La première catégorie** est constituée des victimes dont les corps sont découverts pendus à une corde soit à l'intérieur de leurs maisons soit dans la nature par des tueurs qui veulent maquiller leurs crimes en suicides. **La deuxième catégorie** est constituée des victimes dont les corps sont décapités tandis que **la troisième catégorie** est constituée des victimes dont les corps sont abandonnés dans un même lieu dans la nature ou près des cours d'eau.

La province de Cibitoke, qui totalise dix-huit (18) victimes vient en tête, **La province de Gitega ancien occupe la deuxième position avec douze (12) victimes.** À elles seules, les provinces de Bujumbura, Gitega et Cibitoke représentent plus de la moitié

Comparativement au premier graphique, le nombre total de victimes pour lesquelles les auteurs ont été identifiés demeure nettement inférieur, confirmant que les cas élucidés restent minoritaires sur l'ensemble de l'année. **Les auteurs, sont principalement des miliciens Imbonerakure des policiers et des militaires qui commettent des crimes et des abus impunément** en violation de l'article 213 du code pénal burundais qui prévoit la servitude pénale à perpétuité pour le crime de meurtre.

La province de Rumonge enregistre le nombre le plus élevé pour cette catégorie, avec six (6) victimes. Elle est suivie par les provinces de Cibitoke et de Gitega ancien, qui comptabilisent chacune cinq (5) victimes. Les provinces de Gitega et de Muyinga enregistrent quant à elles deux victimes chacune.

La majorité des autres provinces ne recensent aucun cas ou seulement une victime dont l'auteur est identifié, traduisant une faible capacité – voire une insuffisance – d'identification des auteurs dans ces zones.

Graphique 3 Victimes dont les auteurs sont connus de janvier à octobre 2025



La région de Burunga enregistre quant à elle 5 victimes. Les autres provinces, notamment **Bubanza, Bujumbura Mairie, Karusi, Muyinga, Rutana et Ruyigi, enregistrent un nombre relativement faible de victimes, oscillant généralement entre un et quatre cas sur l'ensemble de l'année.**

Cette situation est aggravée par la pratique récurrente d'enterrements hâtifs, souvent effectués sans qu'aucune enquête approfondie ne soit menée, compromettant ainsi l'établissement de la vérité, l'identification des auteurs et l'accès des familles des victimes à la justice.

II.1. PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES

1. Simulation de pendaison ou meurtres maquillés en suicides

- **Le corps sans vie de Pascal Minani, 73 ans, retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison**

Le samedi 25 janvier 2025, dans la journée, le corps sans vie de Pascal Minani, 73 ans, a été retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison, sur la colline de Bugega, dans la commune de Buraza, en province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, une échelle se trouvait à côté du corps. Ils pensent que le septuagénaire aurait été tué ailleurs et que son corps aurait été amené à son domicile pour simuler un suicide.

- **Jean Maniratunga, retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison à l'intérieur de sa maison, en commune de Mutaho, dans la province de Gitega**

Le dimanche 8 juin 2025, aux environs de 17h40, le corps sans vie de Jean Maniratunga, âgé de 36 ans, a été retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison, située sur la colline Masango, commune de Mutaho, dans la province de Gitega.

Selon les témoignages recueillis auprès du voisinage, Jean Maniratunga, marié et père de trois enfants, aurait été tué ailleurs, avant que son corps ne soit acheminé dans son domicile afin de simuler un suicide. La police de Mutaho s'est rendue sur les lieux pour procéder aux premières constatations, et le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital communal en vue d'une autopsie.

- **Gabriel Sinzumuni, retrouvé pendu dans sa maison en province de Gitega**

Le samedi 11 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Gabriel Sinzumuni a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde à la charpente de sa maison située sur la colline de Mungwa, dans la commune et province de Gitega. Selon des témoins oculaires, les circonstances exactes de sa mort demeurent inconnues. Des habitants de la colline de Mungwa estiment qu'il pourrait s'agir d'un meurtre maquillé en suicide, soupçonnant que la victime aurait été tuée ailleurs puisque son corps aurait été ramené à son domicile pour brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

- **Léonard Kwizera, retrouvé pendu à un arbre en commune et province de Gitega**

Le samedi 8 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie de Léonard Kwizera, âgé de 40 ans, a été retrouvé pendu à un arbre à l'aide d'une corde tressée en morceau de moustiquaire sur la colline de Bugumbasha dans la commune et province de Gitega. Selon des témoins oculaires, Léonard Kwizera aurait été ligoté et tué avant d'être pendu pour simuler un suicide. Le corps a été enterré le lendemain sur l'ordre des autorités administratives locales.

- **Jean Cimpaye, retrouvé pendu dans sa maison située sur en commune de Bugendana, dans la province de Gitega**

Le mardi 11 novembre 2025, dans la journée, le corps sans vie de Jean Cimpaye, âgé de 60 ans, a été retrouvé, pendu à la charpente de sa maison située sur la colline de Nyakeru de la commune de Bugendana, dans la province de Gitega. Selon des habitants de Nyakeru, Jean Cimpaye aurait été tué

ailleurs par des individus non encore identifiés, puis son corps ramené à son domicile afin de simuler un suicide et ainsi échapper à une enquête éventuelle.

- **Jules Ndayikeza, retrouvé pendu dans sa maison en province de Gitega**

Le mercredi 3 décembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Jules Ndayikeza, âgé de 28 ans, a été retrouvé à l'intérieur de sa maison, suspendu sous la charpente, sur la colline de Higiroyi, dans la commune et province de Gitega. Bien que le chef de colline Higiroyi, Sixte Niyimbona, avance que Jules Ndayikeza se serait suicidé, les habitants de cette localité estiment que la victime aurait été tuée ailleurs par des individus non encore identifiés, puis son corps ramené à cet endroit afin de simuler un suicide et ainsi fausser les pistes d'une enquête éventuelle. La victime a été enterrée le même jour avant l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances exactes du décès et identifier les auteurs éventuels.

- **Un homme non identifié retrouvé pendu à un avocatier en commune de Matongo de la province de Butanyerera**

Le samedi 25 octobre 2025, dans la nuit, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ 70 ans, a été découvert pendu à un avocatier, non loin de son domicile, sur la colline de Gitwenge, zone de Ngoro, commune de Matongo, dans la province de Butanyerera. Selon des témoins oculaires, les circonstances de sa mort ne sont pas encore élucidées. Des habitants de la colline de Gitwenge estiment que cet homme aurait été tué par des individus non encore identifiés, qui auraient ensuite pendu son corps afin de faire croire à un suicide et ainsi brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

2. Des corps décapités

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié décapité découvert près du bureau provincial de Cibitoke**

Le samedi 29 mars 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été découvert à la transversale 9, sur la colline de Rusiga, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, à moins de 500 mètres du bureau provincial et à proximité de la rivière Nyamagana. Selon des témoins, le corps de la victime était décapité, et sa moto neuve a été retrouvée sur les lieux du crime. La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

- **Le sexagénaire Berchmans Sinzobakwira tué à coups de machette chez lui par des inconnus en commune Mabayi de la province de Cibitoke**

Le vendredi 24 janvier 2025, dans la nuit, vers 23 heures, des hommes cagoulés ont assassiné à coups de machette Berchmans Sinzobakwira, âgé de 64 ans et père de 10 enfants, sur la sous-colline de Nyarusebeyi, colline de Muhungu, commune de Mabayi, dans la province de Cibitoke.

Selon les témoignages des membres de sa famille, les assaillants, armés de machettes, ont fait irruption au domicile de Berchmans Sinzobakwira et l'ont décapité. Ce meurtre serait lié à des accusations de sorcellerie qui avaient été propagées contre lui, accompagnées de menaces reçues quelques jours auparavant.

SOS-Torture Burundi a appris que quatre suspects Nicodème Nzoyisaba, Sylvère Nzoha-bonimana, Isaac Ngendakumana et Patrice Sibomana ont été arrêtés par la police dans le cadre de l'enquête, en raison des traces de sang retrouvées sur leurs vêtements lors de leur interpellation.

- **Une femme décapitée en commune de Rumonge de la province de Burunga**

Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom d'Evelyne Mukamariza, âgée de 20 ans, a été retrouvé dans sa maison sur la colline de Mutambara, zone de Gatete, commune de Rumonge, dans la province de Burunga. Selon des témoins oculaires, le corps d'Evelyne Mukamariza a été retrouvé décapité, enfermé à l'intérieur de sa maison dans la localité appelée « Mjimwema ».

- **Un homme décapité en commune de Rutegama, dans la province de Gitega**

Le samedi 15 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'Emmanuel Rucumuhimba, âgé de 70 ans, a été retrouvé dans un champ de caféiers situé à environ 500 mètres de son domicile sur la colline de Rutegama, zone de Buhevyi, commune de Rutegama, dans la province de Gitega. Selon des témoins oculaires, le corps d'Emmanuel Rucumuhimba a été décapité par des individus non encore identifiés qui lui ont également volé son vélo et un sac de riz qu'il venait de faire décortiquer. Des voisins d'Emmanuel Rucumuhimba affirment qu'il venait de gagner un procès relatif à un conflit foncier au tribunal de résidence contre certains membres de sa famille.

3. Plusieurs corps retrouvés au même lieu :

- **Trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés portant des masques découverts dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Le mercredi 26 février 2025, dans la matinée, des cultivateurs ont découvert trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés, portant des masques, sur la transversale 7, au pied de la colline de Kaburantwa, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke, à proximité de la rivière Rusizi, qui sépare le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les trois corps étaient dans un état de décomposition avancé. Les mêmes sources ont précisé que l'administrateur communal de Buganda et le commissaire communal avaient donné l'ordre aux Imbonerakure d'enterrer ces trois jeunes hommes à moins de 100 mètres de la rivière Rusizi.

- **Deux corps sans vie retrouvés en zone Buganda de la commune Bukinanyana, province Bujumbura**

Le samedi 25 octobre 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 14 heures, des agriculteurs ont découvert deux corps sans vie en décomposition avancée d'hommes non identifiés dans un champ de manioc sur la colline de Gasenyi, transversale 3, zone de Buganda, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les corps étaient méconnaissables et ont été enterrés à l'endroit même de leur découverte, sur la décision du chef de zone de Buganda.

- **Deux corps sans vie retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le mercredi 5 novembre 2025, dans l'après-midi, vers 14 heures, des orpailleurs artisanaux ont découvert deux corps sans vie. Celui d'un homme âgé d'environ 50 ans et celui d'un garçon d'une dizaine d'années sur les rives de Nyamagana, au pied de la colline de Nyamagana, zone et commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura. Selon le témoignage des orpailleurs, ils ont été alertés par une odeur nauséabonde et des mouches tournoyant près des fourrés, non loin de la rivière. Les deux

corps de ces personnes non encore identifiées présentaient de multiples blessures profondes. Ils ont été par la suite transportés à la morgue de l'hôpital de Cibitoke pour une autopsie.

- **Deux corps sans vie retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le jeudi 13 novembre 2025, aux alentours de 11 heures du matin, des habitants de la colline de Gisaba, zone de Buhindo, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura, ont découvert deux corps sans vie d'hommes non identifiés en état de décomposition avancée sur un ancien site minier abandonné.

Selon le témoignage des habitants, ils ont été alertés par une odeur infecte et ont inspecté les anciennes excavations du ce site minier. Ils ont alors découvert les dépouilles méconnaissables et ont aussitôt informé les autorités administratives et policières de la localité. Les autorités administratives et les forces de l'ordre ont immédiatement sécurisé la zone, recouvert les corps de bâches et désinfecté le site et ont ordonné l'enterrement des corps des victimes sur le lieu même de leur découverte.

- **Six corps sans vie, portant des uniformes des FARDC, retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le samedi 27 décembre 2025, dans la matinée, six corps sans vie d'hommes non identifiés en état de décomposition avancée ont été découverts par des agriculteurs dans leurs champs situés entre la 12^{ème} transversale de la colline de Rusiga et la 1^{ère} avenue de la colline de Murambi, dans la zone et commune de Cibitoke de la province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, trois parmi les corps retrouvés portaient des uniformes des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo), d'autres étaient en tenues civiles.

Les mêmes sources précisent que les autorités administratives et sécuritaires qui ont été alertées se sont rendus sur les lieux et ont ordonné l'inhumation immédiate des corps dans une fosse commune à proximité du lieu de leur découverte, sans qu'aucune enquête, pourtant obligatoire dans de telles circonstances, n'ait été ouverte. SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour élucider les circonstances de ces meurtres et identifier les auteurs afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- **Trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés portant des masques découverts dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Le mercredi 26 février 2025, dans la matinée, des cultivateurs ont découvert trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés, portant des masques, sur la transversale 7, au pied de la colline de Kaburantwa, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke, à proximité de la rivière Rusizi, qui sépare le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les trois corps étaient dans un état de décomposition avancée.

Les mêmes sources ont précisé que l'administrateur communal de Buganda et le commissaire communal avaient donné l'ordre aux Imbonerakure d'enterrer ces trois jeunes hommes à moins de 100 mètres de la rivière Rusizi.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes militaires de l'armée burundaise découverts en commune Rugombo de la province de Cibitoke**

Le jeudi 10 avril 2025, aux environs de 15 heures, deux corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes militaires de l'Armée burundaise ont été découverts sur la transversale 11, colline de Rusiga, commune de Rugombo, à proximité du chef-lieu de la province de Cibitoke.

Selon des sources locales, ces deux corps en état de décomposition avancée et emballés dans une tente seraient ceux des jeunes Imbonerakure victimes d'exécution extrajudiciaire après avoir déserté les combats contre des rebelles de l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 Mars (AFC /M23).

Les mêmes sources rapportent que les deux corps ont été enterrés le même jour au cimetière de Cibitoke, sans qu'aucune enquête n'ait été diligenté pour identifier les victimes, les auteurs et les circonstances de ce double homicide.

- **Deux corps sans vie d'hommes vêtus en uniforme militaire congolais découverts flottant sur la rivière Rusizi**

Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, des enfants qui gardaient des chèvres ont découvert deux corps sans vie d'hommes vêtus en uniforme militaire des Forces Armées de la République Démocratiques du Congo (FARDC) flottant sur la rivière Rusizi, au pied de la colline de Rusiga (11ème transversale), commune de Rugombo, province de Cibitoke.

D'après des témoins oculaires, des agents des forces de sécurité en patrouille, alertés par la population, se sont rapidement rendus sur les lieux. Peu après, des agents du Service National de Renseignement (SNR) sont arrivés en urgence à bord d'un véhicule immatriculé D0517A et ont évacué les corps vers une destination inconnue.

Cette attitude des agents du SNR a renforcé les soupçons des habitants de la localité selon lesquels les deux victimes pourraient être des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure envoyés en République Démocratique du Congo (RDC) pour combattre aux côtés des FARDC, de la FDNB et des Wazalendo contre les rebelles du M23. Ils auraient alors été exécutés alors qu'ils tentaient de traverser la rivière Rusizi en fuyant les combats, afin d'éviter la divulgation d'informations sensibles.

- **Deux corps d'hommes non identifiés découverts près de la rivière Rusizi commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Le samedi 14 juin 2025, dans la matinée, des habitants de la transversale 4, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune de Buganda, province de Cibitoke, ont découvert les corps sans vie de deux hommes non identifiés, à environ cinq cents mètres de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les deux corps présentaient des traces évidentes de violence et gisaient dans une mare de sang encore frais. L'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a ordonné le transfert des dépouilles à la morgue en attendant leur inhumation.

II.2. PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES

1. Meurtres commis par des membres de la milice Imbonerakure

- **Un étudiant Désiré Nkezahimana, a succombé à ses blessures lui infligées par des Imbonerakure en commune de Tangara, province de Ngozi**

Le lundi 13 janvier 2025, dans la matinée, un jeune étudiant nommé Désiré Nkezahimana, originaire de la colline de Runini, zone de Kananira, commune de Tangara, province de Ngozi, a succombé à ses blessures après avoir été violemment battu et gravement poignardé à la poitrine par un groupe de quatre Imbonerakure mené par un certain Elysée Kwizera.

Selon les témoignages des membres de la famille, les quatre Imbonerakure ont fait irruption dans la maison de Nkezahimana et l'ont forcé à les suivre dans un bistrot local, après l'avoir accusé d'avoir volé un téléphone portable. En chemin, l'un des assaillants a poignardé le jeune homme à la poitrine. Selon les mêmes sources, malgré les efforts désespérés de ses parents pour l'aider, Désiré Nkezahimana a succombé à ses blessures le lendemain matin dans un hôpital de la localité. SOS-Torture Burundi a appris que deux suspects, dont Elysée Kwizera, ont été arrêtés par la police dans le cadre d'une enquête, tandis que les deux autres sont toujours en fuite.

- **Le corps sans vie de David Nitunga retrouvé au marché de la commune de Gihanga, dans la province de Bubanza**

Le lundi 10 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie de David Nitunga a été retrouvé au marché de la commune de Gihanga, dans la province de Bubanza.

Selon des voisins, David Nitunga avait passé la soirée du dimanche dans un bistro en compagnie d'un ami. Sur le chemin de retour, ils sont tombés dans une embuscade tendue par des Imbonerakure en patrouille. Ces derniers ont réussi à capturer David Nitunga et l'ont aussitôt étranglé, tandis que son ami, en dernier recours, a réussi à s'échapper. D'après des témoins oculaires, le corps de la victime ne présentait aucune blessure apparente.

- **Salvator Ngendakumana assassiné par des Imbonerakure en commune Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du lundi 10 février 2025, des Imbonerakure ont assassiné un homme connu sous le nom de Salvator Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, sur la colline de Gasenyi, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke. Selon des voisins, ces Imbonerakure ont retrouvé Salvator Ngendakumana au domicile de sa concubine et l'ont assommé à coups de marteau avant de le décapiter à l'aide d'un couteau.

- **Un vendeur ambulant de chaussures succombe aux coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure pour vol présumé d'argent**

Le mardi 29 avril 2025, aux alentours de 19 heures, un vendeur ambulant de chaussures d'occasion, Damas Butoyi, surnommé « Kondakonda Nyororo », âgé de 43 ans, a succombé aux blessures qui lui avaient été infligées le même jour par des membres de la milice Imbonerakure⁴, dans le quartier Nyamugari, ville de Gitega. D'après des témoins oculaires, Damas Butoyi a été violemment passé à tabac après avoir été accusé de vol par une femme non identifiée. Celle-ci affirmait avoir perdu une

mallette contenant 100 000 francs burundais ainsi que deux téléphones, dont un Smartphone. Les mêmes sources indiquent que Damas Butoyi est décédé quelques heures plus tard à son domicile, situé sur la 1ère avenue du quartier Nyamugari.

- **Des miliciens Imbonerakure décapitent impunément un homme Oscar Ndayisaba en commune Mbuye de la province Muramvya**

Le mardi 6 mai 2025, dans l'après-midi aux environs de 14 heures, des membres de la milice Imbonerakure, dirigés par un certain Jodos Niyonkuru, surnommé « Babu », ont assassiné à coups de machette un homme nommé Oscar Ndayisaba, âgé de 49 ans, sur la sous-colline de Kivoga, colline de Murehe, commune de Mbuye, province de Muramvya.

Selon des témoins oculaires, Jodos Niyonkuru, responsable des Imbonerakure sur la colline de Murehe, accompagné d'autres membres de cette milice, a arbitrairement arrêté Oscar Ndayisaba avant de le conduire dans un boisement situé à proximité d'une usine de démarchage de café sur la colline de Taba. Ils l'y ont décapité et mutilé en lui tranchant les parties génitales, qu'ils ont ensuite emportées.

Les mêmes sources rapportent que le corps d'Oscar Ndayisaba a été enterré le jour même sur ordre de l'administration locale, sans qu'aucune enquête ne soit ouverte pour identifier les auteurs de cet acte odieux, qui demeurent à ce jour en liberté.

- **Le corps sans vie et mutilé de Léonidas Ncamihigo retrouvé flottant sur un lac après avoir été violemment battu par des Imbonerakure en commune et province Kirundo**

Le samedi 31 mai 2025, le corps sans vie de Léonidas Ncamihigo a été retrouvé flottant sur le lac Cohoha, présentant des signes de mutilation atroce : la langue sectionnée, les yeux crevés et les organes génitaux arrachés.

Selon des témoins, le mardi 27 mai 2025, Léonidas Ncamihigo, âgé d'une cinquantaine d'années, avait été violemment battu par des membres de la milice Imbonerakure au centre de négoce de Rukuramigabo, dans la zone Cewe de la commune et province de Kirundo.

Ces violences ont eu lieu en présence du chef de colline de Rukuramihigo et de son adjointe. Les Imbonerakure l'accusaient, sans aucune preuve, d'avoir violé une femme vivant avec un handicap. Par la suite, ils l'ont conduit au bord du lac Cohoha, où ils l'ont assassiné de manière particulièrement barbare.

- **Six personnes assassinées en pleine journée par des Imbonerakure qui les accusaient de sorcellerie en commune Nyabiraba de la province de Bujumbura**

Le lundi 30 juin 2025, dans la journée, des Imbonerakure dirigés par leur chef dénommé Elysée Ndayikengurukiye ont assassiné six personnes (trois hommes et trois femmes) sur la colline de Gasarara, zone de Nyabibondo, commune de Nyabiraba, dans la province de Bujumbura. Il s'agit de Venicius, Emmanuel, Venancie, Annonciate, Stéphanie et Ndarwibagiye.

Selon des témoins oculaires, les Imbonerakure ont fait irruption dans les domiciles des victimes et les ont violemment extraites de force, les accusant de pratiques de sorcellerie. Ils les ont ensuite brutalement agressées à coups de bâtons (voir ci- contre d'une des victimes en train d'être lynchée), et certaines ont été brûlées vives.

Ces actes atroces auraient été motivés par des rumeurs de sorcellerie propagées à la suite de plusieurs décès jugés « mystérieux », notamment ceux d'un enseignant et d'un enfant.

- **Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda, victimes de viol suivi de meurtre commis par des Imbonerakure à Nyanza en province Burunga**

Le lundi 29 juillet 2025, dans la journée, les corps sans vie de deux femmes connues sous les noms de Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda ont été découverts dans la forêt naturelle de Rubungu, sur la colline de Nyamugari, zone de Gitara, commune de Nyanza, dans la province de Burunga.

Selon deux femmes, témoins oculaires qui s'étaient rendues avec les victimes la veille, le 28 juillet 2025, dans cette forêt protégée à la recherche du bois de chauffage, signalent qu'à un certain moment, trois Imbonerakure chargés de la protection de l'environnement, Luc Ndikumana, Éric Ndayikeza et Jean Claude Hasharizimana les ont pourchassées et ont pu rattraper Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda, tandis qu'en ce qui les concerne, elles sont parvenues à leur échapper. Ces trois Imbonerakure ont ensuite violé les deux femmes capturées, avant de les étrangler et de jeter les corps dans un ravin.

Par la suite, les deux autres femmes rescapées ont alerté les habitants de la colline de Nyamugari qui ont aussitôt entamé des fouilles pour retrouver les corps. Un examen médical des corps a confirmé les violences sexuelles et la mort des victimes par strangulation.

Des sources locales ont révélé que le chef des Imbonerakure de la région, surnommé Hasha, qui avait été chargé d'arrêter les présumés auteurs, les a relâchés après avoir reçu un pot-de-vin. Depuis lors, les suspects sont en fuite.

- **Meurtre commis par des Imbonerakure en commune Bukinanyana dans la province de Bujumbura**

Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, deux corps sans vie d'hommes ont été retrouvés sur les collines de Ndava-Village et de Ruhagarika, respectivement dans les zones de Ndava et de Buganda de la commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, le premier corps retrouvé sur la colline de Ndava-Village a été identifié sous le nom de Roti et résidait sur cette même colline. Il avait quitté son domicile la veille pour vendre sa chèvre à un prix de quatre cent cinquante mille francs burundais (450.000 Fbu). Pendant la soirée, ces Imbonerakure l'ont violemment battu avec des bâtons, plus particulièrement au niveau de la tête, avant de le dépouiller de son argent.

Le deuxième corps, celui d'un homme non identifié, a été découvert le même jour 7 octobre 2025 au bord de la rivière Muhira, au pied de la colline de Ruhagarika. Selon des témoins oculaires, les bras de la victime étaient liés avec sa propre chemise. L'administration locale a ordonné l'inhumation du corps de la victime sur le lieu même de sa découverte sans attendre une enquête pour l'identification de la victime et des auteurs du crime.

2. Exécutions extrajudiciaires

- **Des militaires d'une position de Nyamitanga, en commune de Buganda dans la province de Cibitoke ont tué par balles deux trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres**

Le vendredi 10 janvier 2025, dans l'après-midi, des militaires d'une position de Nyamitanga sur la transversale 4, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, ont abattu par balles deux

trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres. Plusieurs bidons ont été emportés par les eaux de la rivière Rusizi.

Selon un témoin oculaire, les victimes transportaient des quantités importantes d'essence et de gasoil en provenance de la RDC. D'après une source militaire dans la localité de l'incident, l'armée et la police auraient reçu l'ordre de tirer à bout portant sur tout trafiquant ramenant des marchandises frauduleuses de la RDC ou y acheminant des biens illicites, dans le but de décourager ce type de commerce illégal.

- **Le prénommé Désiré a succombé à ses blessures lui infligées par des policiers dans la ville de Gitega**

Le jeudi 16 janvier 2025, dans l'après-midi, vers 14 heures, des policiers du commissariat de Gitega ont tué un chauffeur de mototaxi nommé Désiré. Il a succombé à ses blessures à la suite de coups lui infligés sur le parking d'un taxi-moto situé en face du marché central de Gitega, dans le quartier de Shatanya I.

Selon des témoins oculaires, un groupe de policiers a tenté de s'emparer d'une motocyclette, mais s'est heurté à la résistance d'autres chauffeurs de moto-taxi et de ceux qui se trouvaient sur les lieux. Selon les mêmes témoins, Désiré a été évacué dans un état critique vers l'hôpital « Ubuzima » dans le quartier de Nyamugari, où il est malheureusement décédé peu après son arrivée.

- **Un conducteur de moto-taxi tué par balles par un policier en commune Ntawangwa de la Mairie de Bujumbura**

Le mercredi 9 avril 2025, à la tombée de la nuit, un policier a abattu par balles tirées à bout portant un conducteur de moto-taxi, surnommé Ruswende, près du Rond-point communément appelé « Iwabo w'abantu », situé dans la zone de Kamenge, commune de Ntawangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le crime a été motivé par le refus de la victime à céder à une tentative de rançonnement. Le motard Ruswende a été atteint de trois balles dans la tête pendant qu'il aidait un chauffeur de camion de type Scania à transférer du carburant d'un réservoir arrière vers celui situé à l'avant du véhicule, une opération pour laquelle le chauffeur avait obtenu une autorisation administrative.

Les mêmes sources indiquent que les habitants ayant assisté à cette scène horrible ont failli lyncher le policier à coups de pierres, n'eût été l'intervention rapide des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont embarqué vers une destination inconnue.

- **Jean Marie Hakizimana, tué par un policier chargé de sa garde alors qu'il tentait de s'évader du cachot du commissariat provincial de la police à Gitega**

Le dimanche 13 avril 2025, en pleine journée, un détenu nommé Jean Marie Hakizimana, âgé de 29 ans, a été tué par un policier chargé de sa garde alors qu'il tentait de s'évader du cachot du commissariat provincial de la police à Gitega. Il était détenu pour des accusations de vol d'un téléphone mobile.

Selon des témoins, Jean Marie Hakizimana, aide-mécanicien de profession, aurait profité d'un moment où il se rendait aux toilettes pour tenter de s'enfuir. Il a été poursuivi par le caporal-chef de police Evode Louis Niyonsaba, qui a ouvert le feu, le blessant de deux balles avant de l'achever à l'aide d'une baïonnette, en le poignardant à la poitrine.

L'ouverture immédiate de poursuites pénales devait avoir lieu à l'encontre de l'auteur de cet homicide, qui demeure à ce jour en liberté malgré la flagrance du crime.

- **Exécution extrajudiciaire d'un militant du parti CNL en province de Gitega**

Le mardi 2 septembre 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 17h30, un agent de la Police Nationale du Burundi (PNB) connu sous le nom d'Elie Butoyi a abattu Rémégie Murekambanze sur la sous-colline de Nyabisaka, colline de Ntobwe, zone de Mungwa, dans la commune et province de Gitega, lors de son transfert sur une moto au cachot de la zone de Mungwa, après son arrestation au quartier de Karera rural où il résidait.

Selon des témoins oculaires, Rémégie Murekambanze, militant du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) aile d'Agathon Rwasa, a demandé au policier Elie Butoyi de s'arrêter un moment afin de pouvoir acheter un crédit téléphonique pour prévenir sa famille, une demande qu'il a carrément rejetée. Face à son insistance, le policier l'a violemment poussé par terre avant d'ouvrir le feu, tirant plus de vingt balles. Rémégie a alors succombé à ses blessures sur-le-champ.

Les mêmes sources ont précisé qu'après le drame, des habitants de cette localité ont alerté l'administrateur de la commune de Gitega, Dr Jacques Nduwimana, qui a rapidement envoyé son véhicule pour évacuer le corps de la victime vers l'hôpital régional de Gitega, tandis que l'auteur du crime a immédiatement fui sur la même moto.

- **Meurtre commis par un militaire en commune de Bukinanyana de la province Bujumbura contre une femme originaire de la RDC**

Le mardi 2 septembre 2025, dans la nuit, une jeune femme non identifiée originaire de la République Démocratique du Congo (RDC) a été abattue par un soldat burundais sur la colline de Nyamitanga, zone de Ndava, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

Selon le témoignage des habitants de la colline de Nyamitanga, la femme enceinte transportait dix bidons de carburant en provenance de la RDC. Elle a été tuée à plusieurs coups de balles alors qu'elle se faisait contrôler par des militaires en patrouille à la rivière Rusizi, à frontière entre le Burundi et la RDC. Le corps de la victime a été transféré par l'administrateur de Bukinanyana à la morgue de l'hôpital de Gasenyi.

3. Des personnes décédées en détention assimilables à exécutions extrajudiciaires

- **Bonaventure Karemera est mort en détention suite aux abus du procureur Aristide Nsengiyumva qui l'a privé des soins de santé**

Le vendredi 3 janvier 2025, dans la matinée, Bonaventure Karemera, détenu à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « Prison de Mpimba », est décédé en cours de route lors de son évacuation vers une structure sanitaire de la mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires présents à la Prison de Mpimba, Bonaventure Karemera, âgé de 60 ans, souffrait de maladies chroniques, notamment l'hypertension artérielle, le diabète et la goutte, et était malade depuis plusieurs jours. Il avait demandé à plusieurs reprises l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, mais il s'était toujours heurté à un refus catégorique du Procureur général de la République près la Cour d'appel de Bujumbura mairie, Aristide Nsengiyumva.

D'après des membres de sa famille résidant dans la zone de Nyakabiga, en mairie de Bujumbura, Bonaventure Karemera avait été arrêté et incarcéré en août 2023 sur un mandat d'arrêt signé par le procureur général Aristide Nsengiyumva pour une dette civile d'environ 13 millions dont il avait pourtant

payé la moitié deux mois avant son arrestation. Depuis ce jour, soit 1 an et 5 mois, Bonaventure Karemera n'a jamais été auditionné par le parquet ni vu son dossier transmis à une juridiction compétente.

- **Innocent Ndhokubwayo, détenu à la prison de Gitega, a succombé à sa maladie après le refus de son évacuation à l'hôpital par le directeur de la prison**

Le dimanche 23 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'Innocent Ndhokubwayo, détenu à la prison centrale de Gitega, a été retrouvé dans sa chambre à coucher, après que son état de santé s'était détérioré la veille au soir, vers 22 heures.

Selon des sources à la prison centrale de Gitega, ses codétenus ont immédiatement alerté le directeur de cette prison, le colonel de police Salomon Nduwayezu, afin qu'il intervienne rapidement pour évacuer le patient vers l'hôpital régional de Gitega. Cependant, d'après les mêmes sources, ce responsable a refusé de répondre à leur appel de détresse, se contentant de leur signifier que le cas serait analysé le lendemain matin.

- **Pierre Claver Manirakiza a succombé à ses blessures après avoir été violemment battu par des policiers dans la commune Butihinda de la province de Muyinga**

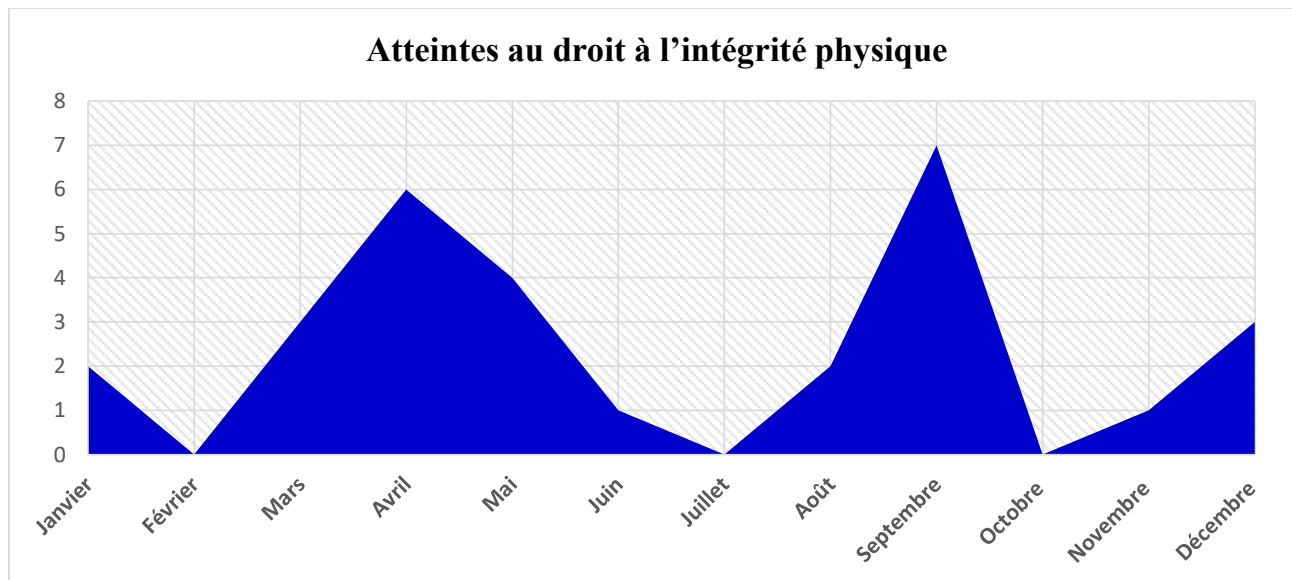
Le dimanche 16 mars 2025, dans la journée, Pierre Claver Manirakiza, 33 ans, a été violemment battu par des policiers au cachot de la zone Kamaramagambo, commune de Butihinda, dans la province de Muyinga.

Selon des témoins oculaires, Pierre Claver Manirakiza, originaire de la colline de Kabuye-Shororo, commune de Vumbi, province de Kirundo, avait été arrêté le 12 mars 2025 après avoir été agressé par des Imbonerakure sur la base de fausses accusations de vol de matériel alors qu'il travaillait à la REGIDESO (Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité).

Les mêmes sources ont précisé que les policiers ont contacté l'administrateur communal de Butihinda, Gilbert Ndikumasabo, pour faire évacuer le corps de Pierre Claver Manirakiza à la morgue de l'hôpital de Muyinga. Cependant, aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les policiers responsables et les traduire en justice.

Les mêmes sources indiquent que les forces de l'ordre sont intervenues tardivement, après la dispersion des assaillants. Quinze (15) suspects, dont certains responsables administratifs locaux, ont néanmoins été appréhendés.

III. ATTEINTES AU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE



L'année 2025 a été marquée au Burundi par une persistance des atteintes au droit à l'intégrité physique au Burundi, impliquant en particulier les membres de la milice Imbonerakure, parfois avec la complicité passive ou active des forces de sécurité, et sans qu'aucune poursuite judiciaire sérieuse ne soit engagée, en violation de la législation nationale¹, en contradiction avec la législation nationale et les obligations internationales relatives à la protection de l'intégrité physique et à la prévention de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les 29 cas documentés par SOS Torture Burundi au cours de cette période révèlent un schéma récurrent d'impunité, et de brutalités ciblées. Ces faits témoignent d'une pratique systémique de violences dirigées contre des personnes identifiées comme critiques ou opposantes, renforçant un climat de peur et confirmant l'absence de mécanismes efficaces de responsabilité au sein des institutions chargées de garantir la protection des droits fondamentaux.

Les violences recensées concernent une grande diversité de victimes des opposants politiques (CNL, Sahwanya-FRODEBU, UPRONA, coalition Burundi Bwa Bose), des journalistes, des citoyens ordinaires (motards, cultivateurs, commerçants), des responsables administratifs locaux, et même des membres du parti au pouvoir, victimes de règlements de comptes

Les exemples ci-dessous illustrent ces violations :

- **David Nduwayo et Siméon Niyonkuru, deux membres du parti CNL blessés par des Imbonerakure en commune Rugombo et province de Cibitoke**

Le samedi 11 janvier 2025, dans la nuit, quatre Imbonerakure identifiés comme étant David Dukundane, Gasongo, Paul Nahayo et Fatuma (alias « Maman Chance »), ont agressé et grièvement blessé deux

membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté), David Nduwayo et Siméon Niyonkuru. L'incident s'est produit sur la sous-colline de Rubuye, colline de Mparambo I, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke. Les deux hommes, dont l'un a été poignardé dans le dos et les bras, ont été évacués d'urgence vers un établissement de santé situé près du lieu du crime pour y recevoir des soins intensifs.

Selon les témoignages, l'un des deux hommes a été poignardé dans le dos, laissant les deux victimes dans un état grave. Les deux victimes ont été agressés, en raison de leur appartenance politique, alors qu'ils revenaient d'une fête familiale. Selon toujours les mêmes sources, deux suspects, David Dukundane et Gasongo, ont été arrêtés et placés en détention à la prison du commissariat communal de Rugombo, tandis que les deux autres, Paul Nahayo et Fatuma, sont activement recherchés.

- **Le nommé Ndikumana violemment battu et grièvement blessé par des Imbonerakure en commune de Nyamurenza de la province de Ngozi.**

Le vendredi 21 mars 2025, vers 20 heures, deux Imbonerakure, Emmanuel Ndabarushimana et un certain Suguru, surnommé Washushe, ont violemment battu et grièvement blessé un homme connu sous le nom de Ndikumana, alors qu'il rentrait à son domicile.

Les faits se sont déroulés dans la vallée séparant les collines de Nyabikenke et Buhigiranka, en commune de Nyamurenza, province de Ngozi. Selon des membres de sa famille, ces Imbonerakure ont failli l'égorger à l'aide d'un couteau dans le but de lui voler une somme de cinquante mille francs burundais (50.000 FBu) qu'ils avaient aperçue sur lui. Heureusement, il a été sauvé in extremis par des habitants de la colline de Nyabikenke, alertés par ses cris de détresse, tandis que les deux agresseurs prenaient la fuite. Les mêmes sources indiquent que la victime a été évacuée au centre de santé de Nyamurenza, où elle reçoit actuellement des soins médicaux.

- **Jonas Niyomwungere, un militant du parti Sahwanya-FRODEBU, agressé violemment par des membres de la milice Imbonerakure commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.**

Le vendredi 2 mai 2025, aux alentours de 21 heures, des membres de la milice Imbonerakure, dirigés par un certain Benjamin Niyoyankunze, ont grièvement blessé à coups de gourdins et de pierres un militant du parti Sahwanya-FRODEBU et membre actif de la coalition « Burundi Bwa Bose », Jonas Niyomwungere. Les faits se sont produits sur la colline de Kabonga, zone de Muyange, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.

- **Dismas Nkunuzwami, opposant de la coalition « Burundi Bwa Bose » et ses amis violemment agressés par des Imbonerakure en province de Ngozi**

Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, aux environs de 18 heures, Dismas Minani, représentant provincial de la coalition « Burundi Bwa Bose » en province de Ngozi, ainsi que d'autres membres de cette coalition, ont été violemment agressés par des militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie), sur la colline de Caga, zone de Mihigo, commune et province de Ngozi.

Selon des témoins oculaires, des membres de la coalition ont été pris en embuscade par un groupe de militants du CNDD-FDD, dirigés par Pascal Nyabenda, responsable local de la milice Imbonerakure dans la zone de Mihigo. Ces derniers se sont rués sur eux, les ont violemment frappés, les blessant

grièvement, avant de leur extorquer une moto et une somme d'argent estimée à un million quatre-vingt-sept mille francs burundais (1.087.000 FBu).

D'après les mêmes sources, les auteurs de cette agression violente demeurent à ce jour en liberté, aucune enquête n'ayant été ouverte pour qu'ils soient poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

- **Théoneste Juma, responsable du parti UPRONA en commune de Musongati, province de Burunga, battu par des Imbonerakure**

Le lundi 15 septembre 2025, dans la journée, des Imbonerakure de la colline de Kibimba, zone de Butezi, commune de Musongati, dans la province de Burunga, ont violemment battu et grièvement blessé le responsable local du parti UPRONA dans la zone de Butezi, Théoneste Juma, son épouse prénommée Judith ainsi que ses enfants prénommés Sarah, Naasson et Léaline. Ces derniers ont été évacués à l'hôpital communal de Giharo aux alentours de 22 heures.

Selon les témoignages des habitants de la colline de Kibimba, les agresseurs ont allégué des « querelles de famille », mais les membres de la famille de Théoneste Juma dénoncent sa persécution politique par des responsables locaux du CNDD-FDD depuis qu'il a quitté ce parti en 2019 pour adhérer au parti UPRONA. Depuis lors, un différend foncier sur l'exploitation des marais de Mukazye a ainsi servi de prétexte pour le persécuter du fait de sa nouvelle appartenance politique. Théoneste Juma avait d'ailleurs passé, pour cette raison, deux ans en détention, avant d'être libéré en juillet 2023 sans qu'aucun dossier ne soit retenu contre lui.

Les mêmes sources regrettent que les auteurs de cette violente agression demeurent libres et qu'aucune enquête n'ait été engagée pour les arrêter et les traduire devant la justice.

- **Térence Ndiokubwayo, militant de la coalition « Burundi Bwa Bose », violemment agressé par des Imbonerakure pour ne pas avoir voté en faveur du CNDD-FDD en commune Nyabikere de la province de Karusi**

Le samedi 7 juin 2025, dans la journée, Térence Ndiokubwayo, militant de la coalition « Burundi Bwa Bose », a été violemment agressé par le responsable du CNDD-FDD de la colline Butamenwa, Isaac Ndiokubwayo, accompagné de quatre Imbonerakure : Sylvestre, Guillaume, Amani et Jean- Marie alias Kaberege.

L'agression a eu lieu dans un bistrot de la colline Butamenwa, commune de Nyabikere, province de Karusi. Les assaillants l'ont accusé de ne pas avoir voté pour le CNDD-FDD lors des dernières élections, avant de le frapper violemment et de lui voler une somme de trente mille francs burundais.

Térence Ndiokubwayo a été conduit au centre de santé de Nyabikere pour des soins. Lorsqu'il a tenté de porter plainte à la police locale, celle-ci a refusé de l'enregistrer et l'a redirigé vers le parquet de Karusi.

- **Une femme torturée par des agents du SNR dans la ville de Bujumbura**

Le mardi 9 décembre 2025, dans la nuit, aux alentours de 21 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont enlevé une femme connue sous le nom de Colise Ntandikiye alias Kadada, âgée de 50 ans, à proximité du stade Intwari, dans la zone de Rohero de la ville de Bujumbura, et l'ont conduite vers une destination inconnue à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées sans plaques d'immatriculation. Selon des membres de sa famille, Colise Ntandikiye, veuve et mère de deux enfants, résidant à Kinanira I dans la zone de Musaga à Bujumbura, a été contactée vers 20 heures pour un rendez-vous près du stade Intwari, après sa journée de travail dans une société de pompe funèbre à

proximité du siège de la Banque de la République du Burundi (BRB).

D'après des témoins oculaires, à son arrivée près du stade Intwari, des agents du SNR l'ont interceptée et embarquée dans leur véhicule vers une destination inconnue. Au moment de son enlèvement, Colise Ntandikiye a tenté d'appeler au secours sans succès.

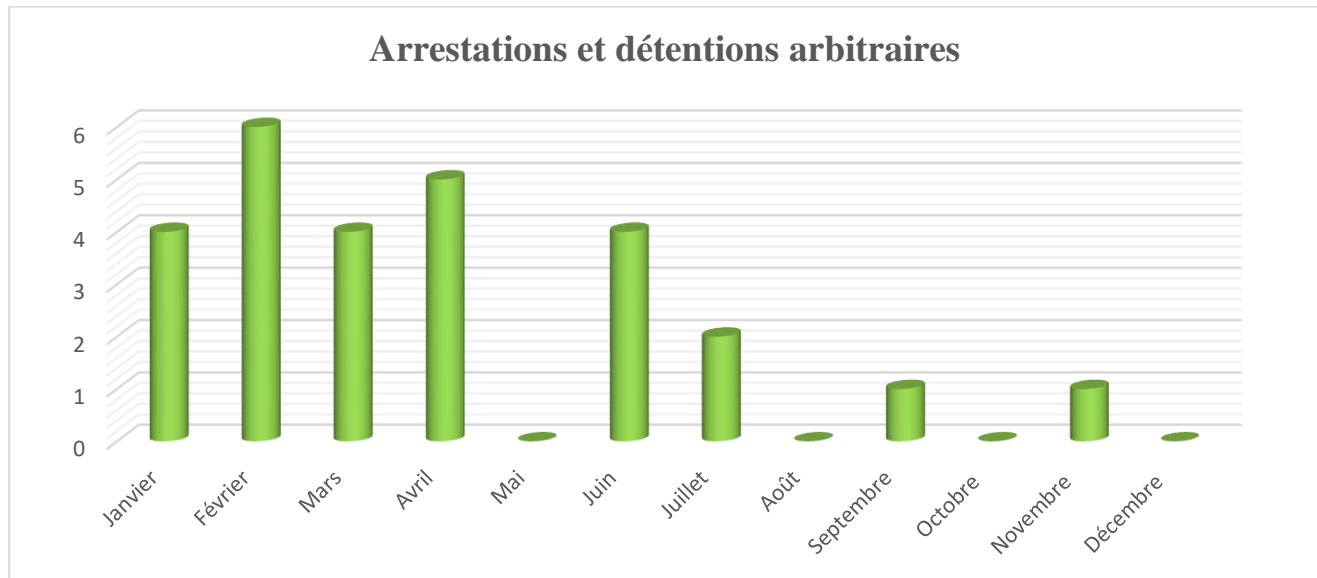
Plus tard dans la même nuit, ces agents du SNR ont déposé, aux environs de minuit, Colise Ntandikiye dans un état critique près du siège de la Croix-Rouge de Bujumbura après l'avoir gravement torturée au point de ne plus pouvoir parler. Par la suite, des sentinelles à proximité de cet endroit l'ont immédiatement emmenée à l'un des hôpitaux de Bujumbura pour des soins d'urgence.

- **Willy Kwizera, journaliste de la radio Bonesha FM, victime de mauvais traitements lui infligés par des étudiants de l'Université du Burundi**

Le lundi 28 avril 2025, aux environs de 10 heures, six représentants des étudiants de l'Université du Burundi, sur le campus Mutanga, ont violemment agressé le journaliste de la radio Bonesha FM, Willy Kwizera, alors qu'il réalisait un reportage sur les conditions de vie des étudiants dans leurs résidences.

Selon son témoignage, Willy Kwizera a été sévèrement torturé à coups de crosse et de matraque, puis séquestré pendant plus de deux heures au pavillon IX, siège de la représentation étudiante. Il a été grièvement blessé au cou, au dos, aux côtes, aux jambes et au visage, et se trouve actuellement dans un état critique, alité à l'hôpital. Ses agresseurs l'ont également menacé de mort s'il osait révéler ce qu'il a subi.

IV. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES



Le droit à la liberté et à la sécurité de la personne constitue l'un des droits fondamentaux de l'être humain, consacré tant par les instruments juridiques nationaux que par les instruments internationaux de protection des droits de l'homme, qui imposent aux États l'obligation de prévenir les arrestations arbitraires, de garantir les garanties judiciaires et de protéger toute personne contre les atteintes illégales à sa liberté. À cet égard, l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que « ***tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne*** ». De manière complémentaire, l'article 9 du même instrument précise que « ***nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé*** ».

Cette garantie est également réaffirmée par l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui protège toute personne contre les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que par l'article 6, alinéa 3, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, lequel reconnaît le droit de toute personne à la liberté et à la sécurité de sa personne et interdit toute privation de liberté en dehors des conditions prévues par la loi. Au niveau national, l'article 39 de la Constitution du Burundi dispose que « ***nul ne peut être privé de sa liberté si ce n'est conformément à la loi*** » et précise que « ***nul ne peut être inculpé, arrêté, détenu ou jugé que dans les cas et selon les formes prévues par une loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés*** ».

Au cours de l'année 2025, malgré l'existence de ces cadres juridiques, SOS-Torture Burundi a documenté 27 cas d'arrestations illégales et arbitraires. L'analyse révèle que ces arrestations ont majoritairement été effectuées sans mandat, par des agents du SNR et de la Police Nationale du Burundi, sans notification des motifs ni des infractions reprochées. Dans plusieurs cas, les victimes ont été soumises à des détentions au secret, notamment dans des cachots non officiels du SNR, les privant de tout contrôle judiciaire, de contacts familiaux et d'assistance juridique. Les acteurs politiques d'opposition les militants du parti CNL, notamment ceux affiliés à l'aile fidèle à Agathon Rwaswa. Les leaders syndicaux, en particulier les médecins membres du SYMEGEB, ont été spécifiquement ciblés dans le cadre de revendications socioprofessionnelles liées à l'amélioration des conditions salariales. Les journalistes exerçant au sein de radios privées n'ont pas été épargnés alors qu'ils couvraient des manifestations pacifiques ou des événements d'intérêt public.

Enfin, de nombreuses arrestations ont concerné des population civiles sans engagement politique ou syndical, notamment des élèves et mineurs et des citoyens ordinaires.

- **Jean Ndemeye, un ancien enseignant, arrêté sous forme d'enlèvement en commune de Rutovu, province de Bururi par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Le lundi 30 décembre 2024, dans la matinée, vers 10 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR) à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées appartenant au responsable de ce service en province de Bururi, ont procédé à l'arrestation, sous forme d'enlèvement, d'un homme connu sous le nom de Jean Ndemeye, âgé de 56 ans. Cet incident s'est produit sur la colline de Ruringanizo, commune de Rutovu, dans la province de Bururi. L'homme a été emmené vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Jean Ndemeye, originaire de la colline de Kajondi et ancien enseignant à l'école fondamentale de Kayaga, également situé dans la commune de Rutovu, avait quitté son domicile sur une moto-taxi pour aller rejoindre un bus en direction de la ville de Bujumbura. Il aurait été intercepté en cours de route par des agents du SNR avant d'arriver au parking des bus.

Les mêmes sources ont précisé que Jean Ndemeye avait bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle décrétée le 30 octobre 2024, ce qui avait conduit à sa libération le 13 décembre 2024. Arrêté initialement le 31 octobre 2022, il avait été incarcéré à la prison de Bururi sur des accusations fallacieuses de détention illégale d'armes à feu. Ces accusations avaient été successivement rejetées par les différentes juridictions compétentes, y compris la chambre de cassation de la Cour suprême.

SOS-Torture Burundi a appris par la suite que Jean Ndemeye, ancien militant du parti UPRONA (Union pour le Progrès National), a été conduit au cahot du commissariat provincial de la police à Bururi.

- **Cinq médecins leaders du syndicat SYMEGEB arbitrairement arrêtés dans différentes provinces du pays**

Depuis le 27 janvier 2025, le Service National de Renseignement (SNR) avait lancé une véritable « chasse aux sorcières » contre des médecins regroupés au sein du SYMEGEB (Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi), dans le cadre d'une répression gouvernementale faisant suite à leurs revendications pour une amélioration de leurs conditions salariales.

Depuis cette date, des agents du SNR ont arbitrairement arrêté, sous forme d'enlèvements, cinq médecins influents de ce syndicat. Ainsi, le Dr Nazaire Ndereyimana, médecin responsable du District sanitaire de Fota dans la province de Mwaro, a été arbitrairement arrêté le 27 janvier 2025 en mairie de Bujumbura alors qu'il était en mission de service. Il a été conduit directement au cachot du quartier général du SNR.

Trois jours plus tard, le 30 janvier 2025, le Dr Pierre Claver Ruragahiye a été arrêté à son poste, à l'hôpital d'une congrégation des Sœurs en commune de Musongati de la province de Rutana. Ce même jour, deux autres médecins, le Dr Achel Igiraneza et le Dr Désiré Congera, ont été arrêtés à leurs services respectifs, aux hôpitaux de Gahombo (province de Kayanza) et de Mpanda (province de Bubanza). Enfin, le lendemain, soit le 31 janvier 2025, le Dr Polycarpe Ntakiyiruta a été arrêté à l'hôpital de Mivo dans la province de Ngozi.

SOS-Torture Burundi déplore les manquements du Gouvernement du Burundi en matière de respect de

ses engagements internationaux pris dans le cadre des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

- **Le nommé Patrick Nsengiyumva arrêté à son domicile pour avoir porté un T- shirt estampillé « Visit Rwanda » en commune de Nyanza Lac de la province de Makamba**

Le vendredi 31 janvier 2025, dans la matinée, des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont arbitrairement arrêté un homme nommé Patrick Nsengiyumva à son domicile, situé sur la colline de Kabonga, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.

Selon ses proches, Patrick Nsengiyumva a été arrêté pour avoir porté un T-shirt estampillé « *Visit Rwanda* », une infraction qui n'existe pas dans la législation pénale burundaise.

D'après les mêmes sources, Patrick Nsengiyumva a été conduit d'abord au cachot du commissariat communal de la police à Nyanza-Lac après un bref interrogatoire, avant d'être transféré au cachot du parquet provincial de Makamba.

- **Une mère réfugiée congolaise arrêtée arbitrairement sous prétexte d'absence de son mari au camp de Bwagiriza en province de Ruyigi**

Le vendredi 28 février 2025, dans la matinée, la police et l'administration du camp de réfugiés Banyamulenge de Bwagiriza, dans la province de Ruyigi, ont procédé à l'arrestation arbitraire d'une réfugiée et mère de trois enfants, Nyamutarutwa Murorunkwere, sous le prétexte infondé de l'absence de son mari au camp.

Selon des témoins, l'arrestation arbitraire de Nyamutarutwa Murorunkwere a été précédée par des fouilles dans cinq maisons de réfugiés appartenant à la communauté Banyamulenge, situées dans les quartiers 25 et 37 du camp de Bwagiriza.

Les mêmes sources ont précisé que la police soupçonnait le mari de Nyamutarutwa Murorunkwere d'être retourné en RDC pour rejoindre les rebelles du M23, tandis que son épouse affirmait qu'il s'était rendu à Bujumbura à la recherche d'un emploi afin de subvenir aux besoins de sa famille.

- **Trois personnes arbitrairement arrêtés par le SNR sous prétexte d'échanges sur WhatsApp à propos de la guerre à l'Est de la RDC**

Le dimanche 2 mars 2025, dans la journée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté Manassé Nizigiyimana à son domicile, situé au quartier de Carama, zone de Kinama, commune de Ntahangwa, dans la ville de Bujumbura, et l'ont conduit au cachot du quartier général de ce service.

Il a rejoint ses deux cousins et frères, le lieutenant de police Kévin Nishimwe et le sous- lieutenant de police Albert Ndayisaba, qui avaient été arrêtés de façon arbitraire respectivement les 13 et 24 février 2025 à leurs postes d'attache.

Selon des membres de leurs familles, ces trois jeunes hommes, originaires de la colline de Budaketwa, commune de Mabanda, en province de Makamba, ont été accusés d'avoir échangé des messages

WhatsApp à propos des combats qui se déroulent en République Démocratique du Congo (RDC). Ils ont précisé qu'ils ont été victimes d'une machination orchestrée par des agents du SNR en vue de leur arrestation arbitraire, d'autant plus que le téléphone de Kévin Nishimwe, où lesdits messages auraient été retrouvés pour la première fois, était en charge au moment de son arrestation et qu'il leur a été apporté par une autre personne.

- **Tharcisse Nshimirimana, représentant provincial de la jeunesse du parti CNL pro-Agathon Rwasa, arbitrairement arrêté dans la commune de Kayokwe de la province de Mwaro**

Le lundi 24 mars 2025, à la tombée de la nuit, des policiers du commissariat communal de Kayokwe, en province de Mwaro, ont arbitrairement arrêté Tharcisse Nshimirimana, enseignant et représentant provincial de la jeunesse du parti CNL pro-Agathon Rwasa dans cette province, avant de le conduire directement au cachot communal de Kayokwe.

Selon des membres de sa famille, Tharcisse Nshimirimana a été arrêté sans mandat et aucun motif ne lui a été communiqué. Ils soupçonnaient un mobile politique, estimant que cette arrestation aurait été instiguée par des militants de l'aile dissidente du parti CNL, dirigée par Nestor Girukwishaka.

- **Jérémie Manirakiza, Secrétaire général de la Fédération de Football du Burundi (FFB), arbitrairement arrêté par des agents du SNR à l'aéroport international Melchior Ndadaye**

Le dimanche 27 mars 2025, des agents du Service national de renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté le Secrétaire général de la Fédération de Football du Burundi (FFB), Jérémie Manirakiza, à l'aéroport international Melchior Ndadaye.

Il a été directement conduit au cachot de ce service situé dans la zone de Rohero en mairie de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, Jérémie Manirakiza a été interpellé alors qu'il rentrait du Maroc, où s'était récemment déroulés des matchs de football opposant le Burundi à la Côte d'Ivoire d'une part, et aux Seychelles, d'autre part. Il a ainsi rejoint trois autres membres de sa famille, Kévin Nishimwe, Manassé Nizigiyimana et Albert Ndayisaba, qui croupissent depuis plus d'un mois dans ces cachots du SNR, dans le cadre d'une enquête obscure relative aux messages qu'ils se seraient échangés au sujet des combats en cours dans la République Démocratique du Congo (RDC) entre le gouvernement et les rebelles de l'Alliance Fleuve Congo et du M23.

- **Arrestation arbitraire de deux journalistes burundais en commune de Ntakangwa, de la mairie de Bujumbura**

Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) et de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont procédé à l'arrestation arbitraire de deux journalistes burundais travaillant pour des radios privées, à savoir Willy Kwizera (Radio Bonesha FM) et Ahmed Masudi Mugiraneza (Radio Scolaire Nderagakura).

Les faits se sont produits alors qu'ils couvraient un sit-in pacifique organisé par les clients d'une microfinance dénommée « Ineza » au marché de Kinama, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura. Cette institution financière, déclarée en faillite, avait fermé ses portes de manière soudaine en janvier 2025, suscitant des protestations de la part de ses anciens clients, qui l'accusent de ne pas avoir

remboursé leurs épargnes. Selon des témoins, les agents du SNR et les policiers ont rapidement encerclé le lieu du rassemblement et arrêté plusieurs manifestants (environ cinquante personnes), ainsi que les deux journalistes.

Ces derniers ont été accusés d'avoir couvert le sit-in sans autorisation préalable de l'administration locale et d'avoir soutenu une prétendue insurrection visant à perturber le processus électoral.

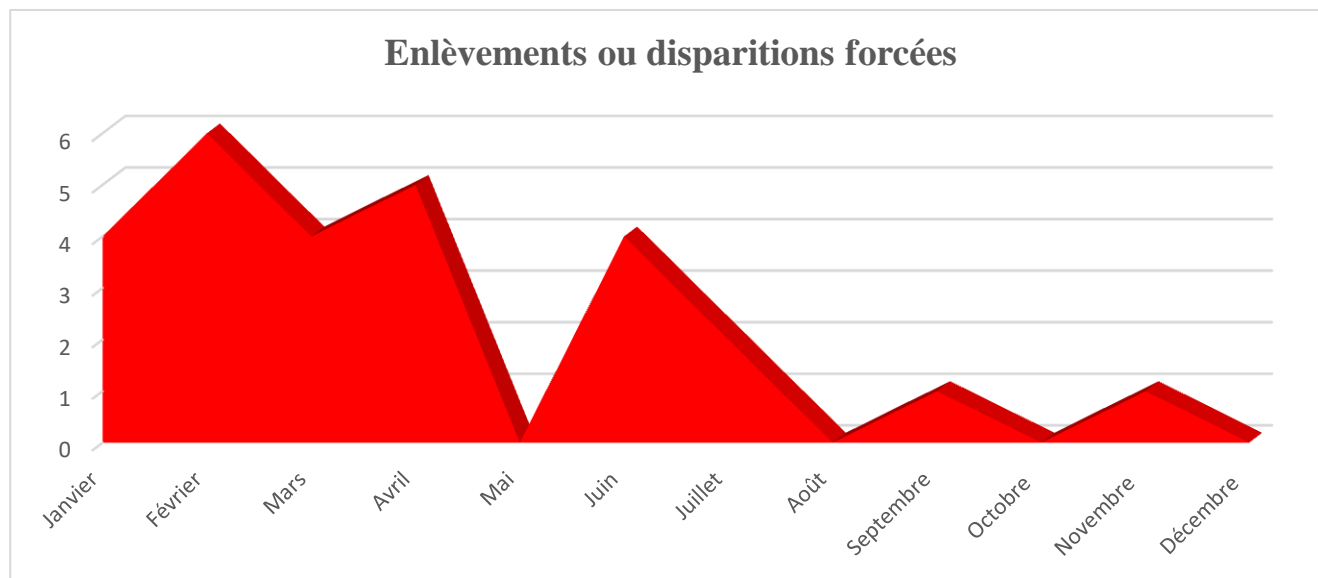
Malgré la présentation de leurs cartes de presse délivrées par le Conseil National de la Communication (CNC), les deux journalistes et les manifestants arrêtés ont été conduits au commissariat municipal de Bujumbura, dans les locaux de l'ancien Bureau Spécial de Recherche (BSR).

SOS-Torture Burundi a appris que les deux journalistes ainsi qu'une cinquantaine de manifestants ont été libérés le même jour, en début de soirée, à la suite d'une intervention du Conseil National de la Communication et du directeur de la Radio Scolaire Nderagakura.

- **Médard Nkenguburundi, arrêté par des policiers sur la colline de Kirehe, zone de Mungwa, dans la commune et province de Gitega**

Le mercredi 5 novembre 2025, vers 11h30, des policiers ont arbitrairement arrêté un homme connu sous le nom de Médard Nkenguburundi à son domicile situé sur la colline de Kirehe, zone de Mungwa, dans la commune et province de Gitega et l'ont conduit au cachot de la zone de Mungwa. Selon des membres de sa famille, Médard Nkenguburundi a été arrêté et incarcéré du simple fait que ces policiers n'ont pas pu trouver son fils majeur dont ils soupçonnent d'avoir engrossé une fille de la localité.

V. ENLEVEMENT OU DE DISPARITION FORCEE



Bien que le Code pénal du Burundi réprime le crime d'enlèvement en son article 257, l'année 2025 a été marquée par une persistance préoccupante des enlèvements et disparitions forcées au Burundi.

Au cours de cette période, SOS Torture Burundi a documenté 30 cas d'enlèvement ou de disparition forcée. L'analyse des cas documentés révèle que les victimes appartiennent majoritairement à des groupes perçus comme critiques, indépendants ou potentiellement dissidents. Il s'agit notamment des leaders syndicaux, ainsi que des militants et cadres de partis politiques d'opposition. Les membres du parti CNL, en particulier ceux considérés comme fidèles à Agathon Rwasa, constituent le groupe politique le plus ciblé aussi bien parmi les responsables nationaux, provinciaux et communaux que parmi les simples militants de base. Les cas documentés montrent également que même des anciens membres du CNL ayant adhéré au parti au pouvoir ou s'étant retirés de la vie politique ne sont pas épargnés.

Les cas documentés montrent par ailleurs que même d'anciens membres du CNL ayant adhéré au parti au pouvoir ou s'étant retirés de la vie politique ne sont pas épargnés. Cette réalité met en évidence le caractère dissuasif et punitif de ces pratiques, qui visent à neutraliser durablement toute forme de dissidence réelle ou supposée, en violation flagrante des garanties légales nationales et des normes internationales relatives à la protection contre les disparitions forcées.

Les cas ci-dessous illustrent ces violations :

- **Emmanuel Bizimana, militant du parti CNL enlevé à son domicile par des policiers et des Imbonerakure en commune de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura puis porté disparu**

Le samedi 22 mars 2025, dans la nuit, vers 20 heures, des policiers et des Imbonerakure de la zone de Buterere, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura, ont enlevé Emmanuel Bizimana, 50 ans, à

son domicile situé au quartier de Kiyange I et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, des policiers et des Imbonerakure, parmi lesquels les prénommés Térance et Benjamin ainsi que le surnommé Wakenya, se sont introduits au domicile d'Emmanuel Bizimana, militant du parti CNL d'Agathon Rwaswa, et l'ont aussitôt menotté avant de l'embarquer sur une moto.

- **M. Fidèle Nkurembone, enlevé à son domicile par des agents du SNR à proximité de son domicile situé sur la colline Maramvya**

Le mercredi 2 avril 2025, aux environs de 7 heures du matin, des agents du Service national de renseignement (SNR), dirigés par un certain Athia Nduwimana, ont enlevé M. Fidèle Nkurembone, père de sept enfants, âgé de 46 ans, à proximité de son domicile situé sur la colline Maramvya, dans la localité appelée « Kwisamariro », commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Fidèle Nkurembone, également militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté), venait de quitter son domicile pour se rendre à son activité habituelle de commerçant au marché de Kwisamariro, lorsqu'il a été intercepté par des agents du SNR. Ces derniers étaient accompagnés d'un complice civil chargé de leur désigner la victime. La victime a été contrainte de monter à bord d'un véhicule de type double cabine blanche, avant d'être conduite vers une destination inconnue.

- **Aimé Nkunuzwami, un fonctionnaire de l'Etat membre du CNL porté disparu alors qu'il s'était rendu à son poste d'attache**

Depuis le mardi 15 avril 2025, dans l'avant-midi, Aimable Nkunuzwami, conseiller au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, est porté disparu au moment où il s'était rendu à son poste d'attache comme d'habitude.

Selon des membres de sa famille, Aimable Nkunuzwami, également représentant national de la jeunesse du parti CNL pro Agathon Rwaswa, n'a donné aucun signe de vie depuis ce jour et son téléphone reste éteint.

- **Christophe Masemo, membre du parti CNL fidèle à Agathon Rwaswa, enlevé en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.**

Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des individus non identifiés ont enlevé Christophe Masemo, trésorier zonal du parti CNL fidèle à Agathon Rwaswa, dans la zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Selon les déclarations de sa famille, Christophe Masemo, domicilié à la 15^e transversale de Maramvya, a été vu pour la dernière fois alors qu'il supervisait des travailleurs journaliers dans les rizeries de la localité.

D'après des témoignages recueillis auprès des habitants, un certain Kadhafi, surnommé « Rwaswa », membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, serait impliqué dans cet enlèvement. Il aurait attiré Christophe Masemo dans un guet-apens sous prétexte de lui acheter des plants de riz. Depuis ce jour, les téléphones portables de la victime sont injoignables.

- **Jean-Marie Nizigiyimana, militant fidèle à Agathon Rwaswa, enlevé par des policiers, accompagnés d'un Imbonerakure en mairie de Bujumbura.**

Le mardi 6 mai 2025, à la tombée de la nuit, vers 19 heures, des policiers, accompagnés d'un milicien Imbonerakure identifié sous le nom de Claude Ndayisenga, ont enlevé Jean-Marie Nizigiyimana, 61 ans, militant fidèle à Agathon Rwasa.

L'enlèvement a eu lieu alors que la victime se trouvait dans un bistro du lieu-dit « Ku Kasoko », en zone Buterere, commune de Ntahangwa, mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les policiers ont fait irruption dans l'établissement, se sont jetés sur Jean-Marie Nizigiyimana, lui ont asséné plusieurs coups, avant de l'embarquer sur une moto jusqu'à une station-service de Buterere. Là, une camionnette Toyota Hilux à double cabine et vitres teintées les attendait. Ils y ont jeté la victime avant de l'emmener vers une destination inconnue.

Les membres de sa famille ont entrepris, en vain, des recherches dans différents cachots de la police en mairie de Bujumbura. Cela, alors même que des chefs de colline et de quartier étaient présents au moment de l'arrestation, ce qui renforce les inquiétudes quant à la complicité ou à l'impunité entourant cette disparition.

- **Un enseignant enlevé en commune de Gishubi de la province de Gitega**

Le dimanche 14 décembre 2025, aux alentours de 4 heures du matin, des agents du Service National de Renseignement (SNR), en collaboration avec des Imbonerakure, ont enlevé Tharcisse Ndirekuramba (42 ans), enseignant au lycée Saint Pierre de Nyangwa, dans la commune de Gishubi de la province de Gitega, et l'ont conduit vers une destination inconnue à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées sans plaques d'immatriculation.

Selon des témoins oculaires, trois agents du SNR dont l'un en uniforme de la PNB, accompagnés de deux Imbonerakure prénommés Augustin (directeur de l'école fondamentale de Rubamvyi) et Sosthène (informateur local du SNR), ont fait irruption à bord de leur véhicule à la résidence de Tharcisse Ndirekuramba (également militant d'une aile du parti CNL proche d'Agathon Rwasa) sur la colline de Kariba, commune de Mwaro, dans la province de Gitega. Ils l'ont aussitôt réveillé, sans présenter de mandat et lui ont laissé quelque temps pour s'habiller. Ensuite, ils l'ont lié les mains dans le dos avec une corde avant de l'embarquer sans ménagement dans leur véhicule.

- **Le Dr Aimable Ndabereye, président du SYMEGEB, porté disparu après avoir répondu à une convocation du SNR en mairie de Bujumbura**

Depuis le jeudi 6 février 2025, vers 16 heures, le Dr Aimable Ndabereye, président du SYMEGEB, est porté disparu après avoir été convoqué au téléphone par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont contraint de se présenter au quartier général de ce service à Bujumbura. Selon des sources familiales, depuis ce jour, le Dr Aimable Ndabereye est détenu dans un endroit inconnu et son téléphone portable est éteint.

- **Jean de Dieu Nduwamungu enlevé par des agents du SNR dans la ville de Gitega et porté disparu**

Le jeudi 20 février 2025, dans la matinée, vers 10 heures, des agents du SNR ont enlevé Jean de Dieu Nduwamungu, âgé de 49 ans, au niveau de l'agence de la BRARUDI¹³ à Gitega et l'ont conduit vers une

destination inconnue. Jean de Dieu Nduwamungu, un ancien sous-officier au grade d'Adjudant, est originaire de la colline de Nyatubuye, commune de Mugamba, province de Bururi, mais résidait dans la localité appelée « Ku Rutonde », au quartier de Birohe, dans la ville de Gitega.

Selon des membres de sa famille, des agents du SNR ont ramené Jean de Dieu Nduwamungu à son domicile vers 20h30 pour une séance de fouille-perquisition avant de repartir avec lui sans rien trouver de compromettant. Depuis le lendemain, les membres de sa famille l'ont cherché dans tous les cachots de la province de Gitega, sans succès.

- **Emmanuel Mfitye, retraité, enlevé à son domicile par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Le lundi 24 mars 2025, dans la matinée, vers 11 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR), dirigés par le responsable provincial du service à Gitega, Venant Ndayishimiye, ont enlevé Emmanuel Mfitye, âgé de 60 ans, à son domicile situé au quartier Musinzira, dans la commune et province de Gitega, et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Emmanuel Mfitye, ancien militant du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) — suspendu depuis 2017 —, ancien inspecteur provincial de l'enseignement et cadre du ministère de l'Éducation à Gitega, aujourd'hui à la retraite, a été interpellé juste à la sortie de son domicile, alors qu'il s'apprêtait à vaquer à ses occupations personnelles. Il a été immédiatement emmené à bord d'un véhicule pick-up blanc aux vitres teintées, appartenant au responsable provincial du SNR à Gitega, vers une destination inconnue.

Désiré Ndayisenga, ancien militaire à la retraite enlevée par des agents du SNR en commune et province de Kayanza

Depuis la soirée du mercredi 27 juillet 2025, aux alentours de 20 heures, Désiré Ndayisenga, un ancien militaire à la retraite âgé de 48 ans, et résidant sur la colline de Kirema, zone et commune de Kayanza, dans la province de Kayanza, est porté disparu. Il aurait échangé des messages via WhatsApp avec un soi-disant ami alors qu'il se trouvait dans un bar appelé « Barrière » dans la même ville de Kayanza.

Selon des témoins oculaires, Désiré Ndayisenga partageait un verre avec d'autres personnes lorsqu'il les a soudainement informées qu'il allait rejoindre son ami qui venait de le contacter. Il a alors démarré sa moto immatriculée GA1259 et depuis ce moment, il n'a donné aucun signe de vie. Son téléphone est éteint et sa moto est également introuvable.

D'autres sources ont évoqué que Désiré Ndayisenga aurait été victime d'un guet-apens que des agents du Service National de Renseignement (SNR) venus de Bujumbura lui avaient tendu afin de pouvoir l'enlever avec sa moto.

- **Audace Icoyitungiye, militaire à la retraite enlevé en mairie de Bujumbura**

Le dimanche 21 septembre 2025, dans la matinée, aux alentours de 10 heures, cinq policiers à bord d'une camionnette double cabine de la police aux vitres teintées et sans plaque d'immatriculation ont enlevé un militaire à la retraite connu sous le nom d'Audace Icoyitungiye, sur le pont de Nyabagera, au niveau de l'endroit appelé « Chez Commune », dans le quartier de Mutakura, zone de Cibitoke, commune de Ntakangwa, province de Bujumbura, et l'ont conduit vers une destination inconnue en direction du tronçon Mutakura-Buterere. Audace Icoyitungiye travaillait à l'hôpital Binagana à Bujumbura après avoir longtemps travaillé à l'hôpital militaire de Kamenge avant sa retraite. Il résidait au quartier de Mutakura et est originaire de la colline de Nyamugari, dans l'ancienne commune de

Gisozi de la province de Mwaro.

Selon des membres de sa famille, Audace Icoyitungiye revenait d'une messe dominicale au camp de Ngagara avec son fils cadet et un autre homme dont l'identité n'a pas été révélé. C'est cet homme qui l'a poussé vers la camionnette avant que ces policiers ne l'embarquent à bord de ce véhicule. Ce jour-là, il avait répondu à plusieurs reprises à un appel d'un policier appelé Benjamin Nzambimana, né sur la colline de Gahingwa en commune de Rutegama de la province de Muramvya en 1977. Il fut militaire des ex-FAB (Forces Armées du Burundi) avant d'intégrer la Police Nationale du Burundi (PNB) en 2005.

D'après des membres de sa famille, Benjamin Nzambimana avait été enlevé le vendredi 19 septembre 2025. Depuis son enlèvement, ses téléphones sont restés en ligne, mais ils ont été déconnectés depuis l'enlèvement d'Audace Icoyitungiye. Ce qui fait penser que ces deux enlèvements seraient liés et que leurs ravisseurs pourraient être les mêmes.

- **Bosco Ntakirutimana, enlève du cachot du commissariat communal de police de la commune Kibago, province de Burunga.**

Le samedi 11 octobre 2025, aux alentours de 5 heures du matin, des policiers du commissariat communal de police de Kibago dans la commune de Makamba de la province de Burunga ont enlevé Bosco Ntakirutimana surnommé Rubabwa du cachot de ce commissariat et l'ont conduit vers une destination inconnue. Selon des membres de sa famille, Bosco Ntakirutimana, originaire de la colline et commune de Kigabo (dans l'ancienne province de Makamba), est un ancien militaire démobilisé des Forces Armées Burundaises (FAB) et responsable du parti CDP (Conseil des Patriotes) chargé de la mobilisation politique et du recrutement.

Il avait été arrêté pour la première fois le lundi 6 octobre 2025 par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenu des propos au téléphone incluant le mot « Kirapanze » (« les choses sont en ordre »). Ces Imbonerakure l'ont ensuite conduit devant le commissaire communal de Kibago. Bosco Ntakirutimana lui a expliqué qu'il parlait avec son beau-frère à propos d'une parcelle située à Jimbi, à laquelle il avait déjà trouvé un client qui avait même déjà versé un acompte.

- **Deux hommes enlevés par des agents du Service National de Renseignement en commune de Mugina de la province de Bujumbura**

Le jeudi 30 octobre 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR), appuyés par des Imbonerakure, ont enlevé deux hommes, Egide Nishimwe (chef de colline Gasebeyi) et son voisin Ndikumana, surnommé Basoda, à leurs domiciles situés sur la colline de Gasebeyi, zone de Buhoro, commune de Mugina, dans la province de Bujumbura. Selon des membres de leurs familles, des agents du SNR et des Imbonerakure ont encerclé très tôt le matin les maisons d'Egide Nishimwe et de Ndikumana. Ils les ont ensuite arrêtés et emmenés vers une destination inconnue, à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux immatriculée D3984A conduite par le chef de renseignement communal de Cibitoke.

Les mêmes sources précisent que, depuis leur enlèvement, les familles n'ont plus aucune nouvelle de ces deux hommes. Elles ont effectué des recherches dans tous les cachots de la région, sans succès, y compris même dans ceux de Bujumbura. Des sources policières indiquent que les deux hommes, anciens militants du parti CNL reconvertis au CNDD-FDD, seraient soupçonnés d'entretenir des liens avec le mouvement rebelle RED Tabara, basé dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). Ces

allégations sont rejetées par leurs familles et plusieurs habitants de la localité.

- **Joseph Bisharizo alias Seyoya et Fleury Kwizera enlevé des agents du SNR en complicité avec des Imbonerakure en commune Bugabira de la province de Kirundo**

Le vendredi 14 février 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont enlevé Joseph Bisharizo alias Seyoya (32 ans) et Fleury Kwizera (34 ans) sur colline de Ruhehe, zone de Kigina, commune de Bugabira, dans la province de Kirundo et les ont conduits à une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, des Imbonerakure ont d'abord arbitrairement arrêté Joseph Bisharizo au moment où il se promenait sur sa colline natale et l'ont embarqué à bord du véhicule du responsable provincial du SNR à Kirundo, Pépin Habimana. Pendant ce temps, d'autres Imbonerakure qui s'étaient rendus au domicile de Fleury Kwizera l'ont ramené dans le même véhicule qui a aussitôt démarré en direction de la province de Kirundo. Depuis ce jour, les membres de leurs familles les ont recherchés dans différents cachots sans succès.

D'après des membres de leurs familles, les deux hommes avaient fui le Burundi en 2015 vers le Rwanda, au camp des réfugiés de Mahama. Ils s'étaient rapatriés depuis 2020 après l'appel de rapatriement volontaire du gouvernement burundais et vivaient depuis harmonieusement avec d'autres habitants de la localité.

- **Un responsable d'un établissement scolaire enlevé à son service pour une destination inconnue en commune Mabayi de la province de Cibitoke**

Le mardi 3 juin 2025, vers midi, des individus non identifiés, à bord d'une jeep sans plaques d'immatriculation, ont enlevé Théophile Niyimbona, directeur du lycée communal de Ruseseka, dans l'enceinte même de l'établissement situé en commune de Mabayi, province de Cibitoke, avant de l'emmener vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Théophile Niyimbona, ancien député élu sous la bannière du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) d'Agathon Rwasa, nouvellement rallié au parti au pouvoir, le CNDD-FDD aurait été enlevé pour des raisons d'ordre politique, dans un contexte de répression ciblant d'anciens membres du CNL.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2025 a été marquée par une dégradation persistante préoccupante et alarmante de la situation des droits humains au Burundi.

Les violations documentées dans le présent rapport mettent en évidence un climat de violence et d'impunité, dans lequel les droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté individuelle, continuent d'être gravement bafoués. Le nombre élevé de cas recensés, notamment les assassinats, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les actes de torture et les arrestations arbitraires, illustre l'ampleur et la gravité de ces atteintes confirme la persistance de pratiques répressives ciblant des personnes perçues comme critiques ou opposantes.

Ces violations s'inscrivent dans un contexte politique caractérisé par le rétrécissement continu de l'espace civique, une répression des voix dissidentes et une instrumentalisation accrues des forces de sécurité. Le processus électoral de 2025, qui aurait dû constituer une opportunité de consolidation démocratique, s'est déroulé dans un climat dominé par la peur, les violences politiques et l'absence totale de pluralisme.

Cette situation a contribué à une fragilisation profonde de l'État de droit au Burundi, compromettant l'exercice des libertés fondamentales et sapant durablement les fondements démocratiques du pays.

Par ailleurs, le contexte régional tendu, couplé à une situation socio-économique fortement dégradée, a contribué à accroître la vulnérabilité des populations et à exacerber les risques de violations des droits humains au Burundi. La gestion sécuritaire de certaines crises, notamment la lutte contre la contrebande de carburant et les dynamiques liées au conflit à l'Est de la RDC, s'est traduite par un recours excessif à la force. Ces pratiques se sont souvent opérées en violation des normes nationales et internationales relatives aux droits humains, en particulier les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité dans l'usage de la force.

Face à ces constats préoccupants, SOS-Torture Burundi réaffirme l'urgence d'actions concrètes et immédiates afin de mettre fin aux violations documentées, de lutter efficacement contre l'impunité et de garantir la protection effective des droits fondamentaux de toutes les personnes vivant sur le territoire du Burundi :

À cet effet, l'organisation formule les recommandations suivantes :

A. AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI

- *Garantir le respect du droit à la vie en mettant immédiatement fin aux exécutions extrajudiciaires, aux homicides ciblés et à tout usage illégal de la force par les agents de l'État.*
- *Lutter efficacement contre l'impunité en ouvrant des enquêtes indépendantes, impartiales et effectives sur toutes les violations graves des droits humains, et en poursuivant leurs auteurs conformément à la loi.*

- *Démanteler la milice Imbonerakure et protéger les populations civiles et garantir la protection des populations civiles, en mettant fin à toute forme de collaboration, explicite ou tacite, entre cette milice et les forces de sécurité.*
- *Rétablir l'espace civique et politique au Burundi, en garantissant les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, et en mettant fin aux actes d'intimidation et de répression visant les opposants politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains.*

B. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST (EAC)

- *Privilégier et renforcer la diplomatie préventive et la protection des droits humains en soutenant le dialogue politique inclusif, les mécanismes régionaux de prévention des conflits*
- *Conditionner la coopération régionale au respect des droits humains notamment en matière sécuritaire, militaire et économique*
- *Protéger les réfugiés et les populations affectées par les conflits régionaux en assurant le respect du principe de non refoulement*

C. À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- *Renforcer la surveillance internationale de la situation des droits humains au Burundi*
- *Conditionner l'aide internationale au respect des droits humains, de lutte contre l'impunité et d'ouverture de l'espace civique.*
- *Accroître le soutien financier, technique aux organisations locales de défense des droits humains et aux médias indépendants ; afin de renforcer leur capacités de documentation ; de protection et de plaidoyer*